



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le budget de l'opération de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élève à un montant brut de 537 051 200 dollars (montant net : 528 531 800 dollars), calculé sur la base d'un effectif autorisé de 5 537 militaires, y compris 810 observateurs, tel que l'a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1355 (2001) du 5 juin 2001.

Sur le montant total des ressources prévues, 13 % environ sont destinés à couvrir les dépenses afférentes au personnel civil, 59 % les dépenses opérationnelles, 25 % les dépenses afférentes au personnel militaire et 2 % les contributions du personnel. La rubrique Autres programmes compte pour moins de 1 % du montant total.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 10 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–10	3
II. Mandat politique de la Mission	11–15	6
III. Plan d'opérations et besoins opérationnels	16–123	7
IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la Mission	124	29
V. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale		29
Fonds d'affectation spéciale		29
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	125–126	29
A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents	125	29
B. État des remboursements	126	30
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	127–131	30
A. Méthode de remboursement	127	30
B. Ressources nécessaires	128–131	30
VIII. Effectifs nécessaires	132–154	32
A. Modifications du tableau d'effectifs	132-154	32
B. Effectifs actuels et effectifs proposés		38
C. Déploiement du personnel militaire et du personnel civil du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		39
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		40
A. Tableau récapitulatif		40
B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie		42
C. Renseignements complémentaires		43
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse		52
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		52
B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et dépenses propres à la mission		70
C. Dépenses renouvelables		71
III. Appui fourni à des entités des Nations Unies et d'autres entités dans la zone de la Mission		87
IV. Application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		90
V. Organigrammes		95
VI. Cartes		97

I. Aperçu général

1. Par sa résolution 1258 (1999) du 6 août 1999, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement dans la région du Congo de 90 membres du personnel militaire de liaison au maximum, ainsi que du personnel civil, politique, humanitaire et administratif nécessaire. Le mandat de la Mission était d'établir des contacts et d'assurer la liaison avec la Commission militaire mixte et toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, d'aider la Commission militaire mixte et les parties à mettre au point les modalités d'application de l'Accord, de fournir une assistance technique, sur demande, à la Commission militaire mixte, de tenir le Secrétaire général informé de la situation sur le terrain et d'aider à mettre au point un concept d'opérations en vue de renforcer éventuellement le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'application de l'Accord une fois qu'il aura été signé par toutes les parties, et d'obtenir des parties des garanties de coopération et des assurances de sécurité en vue du déploiement éventuel d'observateurs militaires à l'intérieur du pays. Par sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000, le Conseil de sécurité a renforcé la composante militaire de la MONUC en en portant l'effectif à 5 537 hommes, y compris jusqu'à 500 observateurs ou davantage si le Secrétaire général le juge nécessaire. Depuis, le mandat de la Mission a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 1376 (2001) du 9 novembre 2001.

2. Le Contrôleur, dans une lettre qu'il a adressée le 22 mars 2001 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a informé ce dernier que l'évolution récente et prévue de la situation touchant spécifiquement certaines missions de maintien de la paix, notamment la MONUC, affecterait probablement le mandat, les concepts opérationnels, l'ampleur et l'importance des activités, ainsi que les besoins en ressources de ces missions. On prévoyait que cette évolution influencerait sur la préparation, l'établissement et le calendrier de présentation de leurs budgets pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

3. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général en date du 10 mai 2001 (A/55/935) les prévisions de dépenses initiales de la MONUC pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2001, à savoir un montant brut de 209 965 600 dollars (montant net : 204 788 900 dollars). Ce montant devait permettre de couvrir le déploiement de 2 450 militaires au maximum, dont 550 observateurs militaires, appuyés par un effectif civil de 1 631 personnes (752 recrutées sur le plan international, 733 agents locaux et 146 Volontaires des Nations Unies).

4. Sur la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport en date du 15 mai 2001 (A/55/941), l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/275 du 14 juin 2001, a décidé d'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la MONUC pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001, un crédit d'un montant brut de 200 millions de dollars (montant net : 194 823 300 dollars) à répartir entre les États Membres, en attendant que soit présenté et examiné un budget complet aux fins du financement des opérations de la Mission pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Par la même résolution, l'Assemblée a ouvert et réparti le montant brut de 8 260 509 dollars (montant net : 7 249 409 dollars) destiné au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant brut de 862 915 dollars (montant net : 774 893 dollars) destiné à la

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

5. Par la suite, par sa résolution 1355 (2001) du 15 juin 2001, le Conseil de sécurité a réitéré l'autorisation qu'il avait donnée dans sa résolution 1291 (2000) concernant le déploiement d'un effectif militaire de la MONUC pouvant aller jusqu'à 5 537 hommes, y compris des observateurs. Il a aussi autorisé l'élargissement de la composante civile, la création d'une unité de police civile et le renforcement de la capacité de soutien logistique de la Mission.

6. En outre, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1376 (2001) du 9 novembre 2001, a autorisé le démarrage de la phase III du déploiement de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo par l'établissement d'une base avancée, dans les limites de l'effectif militaire autorisé de 5 537 hommes, y compris des observateurs militaires.

7. Le présent rapport contient le projet de budget pour l'exercice 2001/2002, établi sur la base de l'effectif actuellement autorisé de 5 537 militaires, y compris 810 observateurs, et de 13 membres de la police civile, appuyés par 1 710 membres du personnel civil (782 recrutés sur le plan international, 758 agents locaux et 170 Volontaires des Nations Unies). Le projet de budget comprend les prévisions de dépenses pour la phase II du déploiement de la MONUC et l'étape initiale de la phase III. Si la phase III devait se dérouler plus rapidement que prévu sur l'ensemble de l'exercice, le Contrôleur s'adressera de nouveau à l'Assemblée générale concernant toutes ressources additionnelles qui deviendraient alors nécessaires.

8. Les chiffres indiqués dans le projet de budget remplacent ceux des estimations de dépenses initiales pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001. Il y est tenu compte du montant estimatif des dépenses encourues par la MONUC pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 2001 dans le cadre du renforcement de la Mission, dépenses qui ont été couvertes par imputation sur les ressources autorisées par l'Assemblée générale pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001. Ces chiffres ont été calculés sur la base du déploiement de 5 537 militaires y compris 810 observateurs et 13 membres de la police civile, appuyés par 1 710 membres du personnel civil (782 recrutés sur le plan international, 758 agents locaux et 170 Volontaires des Nations Unies).

9. Le montant estimatif révisé brut des ressources nécessaires pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'élève à 537 051 200 dollars (montant net : 528 531 800 dollars), soit une augmentation de 97 % (263 931 600 dollars) du montant total brut des ressources par rapport aux crédits ouverts pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1
Ressources financières
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1999/00 Dépenses	2000/01 Crédits ouverts	2001/02 Prévisions de dépenses ^a	Augmentation/(diminution) proposée par rapport à 2000/2001	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	7 582,1	33 175,4	134 246,5	101 071,1	309
Personnel civil	4 132,2	28 790,5	71 644,9	42 854,4	149
Dépenses opérationnelles	46 450,7	207 708,4	319 376,5	111 668,1	54
Autres programmes ^b	6,0	411,3	3 263,9	2 852,6	694
Contributions du personnel	240,0	3 034,0	8 519,4	5 485,4	181
Montant brut des ressources nécessaires	58 681,0	273 119,6	537 051,2	263 931,6	97
Contributions volontaires	–	–	–	–	–
Total	58 681,0	273 119,6	537 051,2	263 931,6	97

^a La répartition des ressources entre les coûts standard et les coûts propres à la mission est indiquée à l'annexe II.B.

^b Non compris le personnel.

Tableau 2
Ressources humaines

Personnel civil et militaire	1999/00	2000/01	2001/02	Augmentation/ (diminution)
Observateurs militaires		550	810	260
Contingents		1 896	4 727	2 831
Officiers de liaison		–	–	–
Police civile		–	13	13
Personnel international		338	782	444
Administrateurs recrutés sur le plan national		–	–	–
Personnel local		325	758	433
Volontaires des Nations Unies		–	170	170

10. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est la suivante :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 337 051 200 dollars (montant net : 333 708 500 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 en sus du montant brut de 200 millions de dollars (montant net : 194 823 300 dollars) ouvert en vertu de la résolution 55/275 de l'Assemblée générale pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001;

b) Mettre en recouvrement le montant brut additionnel de 68 526 600 dollars (montant net : 69 422 600 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUC pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001;

c) Mettre en recouvrement le montant brut de 246 148 500 dollars (montant net : 242 243 700 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUC pour la période du 1er janvier au 15 juin 2002;

d) Mettre en recouvrement le montant brut de 22 377 100 dollars (montant net : 22 022 200 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUC pour la période du 16 au 30 juin 2002 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 juin 2002.

II. Mandat politique de la Mission

Résolutions du Conseil de sécurité : 1258 (1999) du 6 août 1999
1291 (2000) du 24 février 2000
1355 (2001) du 8 juin 2001
1376 (2001) du 9 novembre 2001

11. Le mandat initial de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1258 (1999), était d'établir des contacts et d'assurer la liaison avec les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999 (S/1999/815) et avec la Commission militaire mixte créée en application de l'Accord; aider la Commission militaire mixte et les parties à mettre au point les modalités d'application de l'Accord et de fournir une assistance technique; tenir le Secrétaire général informé de la situation sur le terrain et aider à mettre au point un concept d'opérations en vue de renforcer éventuellement le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'application de l'Accord une fois qu'il aura été signé par toutes les parties; et obtenir des parties des garanties de coopération et des assurances de sécurité en vue du déploiement éventuel d'observateurs militaires à l'intérieur du pays.

12. Par sa résolution 1291 (2000), le Conseil de sécurité a autorisé le renforcement de la MONUC, qui pourrait compter jusqu'à 5 537 militaires, y compris des observateurs militaires dont le nombre serait déterminé par le Secrétaire général selon ce qu'il juge nécessaire et s'il estime que la dimension et la structure de la force dans son ensemble le permettent, auxquels s'ajouterait l'effectif voulu de personnel civil d'appui dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, de la protection des enfants, des affaires politiques, du soutien médical et de l'appui administratif. La MONUC, en coopération avec la Commission militaire mixte, aurait pour mandat : a) de surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu; b) d'établir et de maintenir en permanence une liaison sur le terrain avec les quartiers généraux des forces militaires de toutes les parties; c) d'élaborer un plan d'action pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu; d) de collaborer avec les parties pour obtenir la libération de tous les prisonniers de guerre et de tous les militaires capturés, ainsi que la restitution de toutes les dépouilles, en coopération avec les organismes internationaux d'aide humanitaire; e) de superviser et de vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties; f) dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, de surveiller l'application

des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu concernant l'acheminement de munitions, d'armes et d'autres matériels de guerre à destination du théâtre des opérations; g) de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les enfants soldats démobilisés, pour autant que la MONUC estime agir dans les limites de ses capacités et dans des conditions de sécurité acceptables, en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations apparentées et les organisations non gouvernementales; h) de coopérer étroitement avec le facilitateur du dialogue national, de lui apporter appui et assistance technique et de coordonner les autres activités menées par les organismes des Nations Unies à cet effet; et i) de déployer des experts de l'action antimines pour mesurer l'ampleur du problème posé par les mines et les engins non explosés, de coordonner le lancement de l'action antimines, d'élaborer un plan d'action et de mener en cas de besoin les opérations d'urgence nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

13. Le mandat de la MONUC se déroule en trois phases. Le déploiement initial des officiers de liaison militaire a été suivi du désengagement des forces militaires des parties qui ont quitté la ligne d'affrontement et se sont repliées sur de nouvelles positions défensives. On s'attend à ce que la troisième phase, qui exige le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des groupes armés dans l'est du pays, soit considérablement plus complexe et difficile. Il convient de rappeler que les groupes armés en question n'ont pas signé l'Accord de Lusaka. D'après le rapport du Secrétaire général du 16 octobre 2001 (S/2001/970), la phase III sera mise en oeuvre par étapes, dont la première requiert le déploiement de personnel civil et militaire de la MONUC à Kindu, dans l'est de la République démocratique du Congo.

14. Dans sa résolution 1376 (2001), le Conseil de sécurité a appuyé le démarrage de la phase III du déploiement de la MONUC, soulignant l'importance qu'il attachait au déploiement de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo.

15. Le mandat actuel de la MONUC prend fin le 15 juin 2002 (voir résolution 1355 (2001) du Conseil de sécurité).

III. Plan d'opérations et besoins opérationnels

16. Les besoins opérationnels de la Mission ont été décrits dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité datés du 17 avril 2001 (S/2001/373), 29 mai 2001 (S/2001/521), 30 mai 2001 (S/2001/521/Add.1), 8 juin 2001 (S/2001/572) et 16 octobre 2001 (S/2001/970).

17. Dans son neuvième rapport au Conseil de sécurité sur la MONUC, en date du 16 octobre 2001 (S/2001/970), le Secrétaire général a indiqué que la MONUC avait achevé la deuxième phase de son déploiement. Dans ce même rapport, le Secrétaire général présente brièvement le déploiement par étapes de la troisième phase, qui consistera initialement à mettre en place une présence à la fois civile et militaire, ainsi qu'une base de soutien de proximité à Kindu, dans l'est de la République démocratique du Congo (voir S/2001/970, par. 59 à 87).

18. Le plan d'opérations a été établi en fonction de la proposition de phase initiale évoquée au paragraphe 17 ci-dessus. Parmi les composantes essentielles de la force armée que la Mission doit déployer à Kindu figurent une unité d'état-major, un bataillon d'infanterie composé de quatre compagnies de fusiliers, des sections de mortiers et sections antichars, des unités d'état-major, de transmissions et autres unités opérationnelles, ainsi que du personnel affecté aux transports, aux soins médicaux, à l'entretien et à la restauration, une unité de soutien avancé et une escadre aérienne comportant un nombre suffisant d'aéronefs, notamment des hélicoptères de combat. La MONUC déploiera la composante militaire de Kindu par l'intermédiaire d'une zone d'étape qui doit être établie à Kisangani, et ce dans les limites des effectifs autorisés, à savoir 5 537 militaires.

19. Le budget pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 permet de financer l'intégralité des dépenses afférentes au déploiement de la deuxième phase et de l'étape initiale de la troisième phase. Le déploiement de la troisième phase devrait se poursuivre à une étape ultérieure de l'exercice en cours, comme indiqué dans les prévisions de déploiement de personnel militaire et civil qui figurent au chapitre VIII, section C et à l'annexe I.C (voir les tableaux 1 et 2, respectivement). Si le déploiement de la troisième phase se déroule plus rapidement que prévu, autrement dit pendant l'exercice en cours, et si des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires, le Contrôleur consultera à nouveau l'Assemblée générale.

20. Le quartier général de la Mission étant installé à Kinshasa, la MONUC opère à partir de quatre états-majors de secteur basés à Kisangani, Kalemie, Kananga et Mbandaka, quatre centres de coordination situés à Basankusu, Boende, Ilebo et Manono et deux antennes installées à Bunia et Gbadolite, avec l'appui des bases logistiques de Kinshasa, Goma et Bangui. En outre, des bureaux de liaison ont ouvert à Bujumbura, Harare, Kampala, Kigali, Lusaka et Windhoek.

21. Étant donné l'étendue du pays, le piètre état des infrastructures de communications et les difficultés d'accès et de transport en dehors des grandes villes, la MONUC s'est principalement attachée à transformer ses quatre secteurs d'intervention en centres opérationnels intégrés dotés d'un appui administratif décentralisé d'où elle pourra déployer l'ensemble de ses activités organiques et administratives. En outre, les centres de coordination établis dans des régions éloignées de l'état-major de secteur assureront les fonctions de commandement et de contrôle des observateurs militaires, appuieront les contingents militaires déployés, renforceront l'appui logistique à l'intérieur du pays et s'attacheront à améliorer les moyens d'évacuation sanitaire et la mobilité de la Mission dans les zones avancées. Les bases logistiques de Kinshasa, Bangui et Goma continueront de jouer un rôle important à l'appui du quartier général de la mission, des états-majors de secteur et des centres de coordination. En outre, les bases opérationnelles et logistiques qui doivent être établies à Kindu constitueront un autre pôle d'activités dans l'est de la République démocratique du Congo.

22. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies en date du 21 août 2000 (A/55/305-S/2000/809), un montant de 1 milliard de dollars a été approuvé pour la mise en oeuvre de projets à impact rapide en République démocratique du Congo. Sur ce montant, 300 000 dollars ont été déboursés pendant l'exercice budgétaire se terminant le 30 juin 2001 et le solde de 700 000 dollars sera versé pendant la période s'achevant le 30 juin 2002.

23. Conformément à la résolution 1291(2000) dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de « mesurer l'ampleur du problème posé par les mines et les engins non explosés, de coordonner le lancement de l'action antimines, d'élaborer un plan d'action et de mener en cas de besoin les opérations d'urgence nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat », une mission d'enquête du Service de l'action antimines de l'ONU s'est rendue auprès de la Mission pour évaluer les besoins opérationnels du programme. Ce travail d'estimation et de calcul est en cours.

24. La MONUC est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général qui remplit les fonctions de responsable des Nations Unies dans la sous-région pour les questions relatives au processus de paix en République démocratique du Congo (RDC). Les responsabilités qui incombent au Représentant spécial secondé par un Représentant spécial adjoint et aux bureaux techniques qui le secondent sont décrites dans les paragraphes ci-après.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

25. Le Représentant spécial du Secrétaire général (SGA) est le chef de la Mission. Il/elle est chargé(e) d'appliquer le mandat de la Mission, notamment des fonctions suivantes : établir des contacts et maintenir la liaison avec le Comité politique, la Commission militaire mixte et toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, aider la Commission militaire mixte à assurer la mise en oeuvre de l'Accord, fournir une assistance technique à la Commission, communiquer des informations et des analyses au Secrétaire général concernant la situation sur le terrain, aider à la mise au point du plan d'opérations pour l'action que l'ONU pourrait éventuellement poursuivre pour faire appliquer l'Accord, et obtenir de toutes les parties des garanties de coopération et de sécurité en cas de déploiement de personnel militaire et civil dans le pays.

26. Le Bureau du Représentant spécial comprend un chef de cabinet (D-1), 2 agents de classe P-5, 1 assistant spécial du Représentant spécial et 1 médiateur, 2 conseillers spéciaux (P-4), dont 1 fonctionnaire chargé de la politique sur le VIH/sida, et 2 fonctionnaires d'administration (P-3), qui aident le Représentant spécial dans la gestion courante du bureau. Le Bureau recevra également l'appui de 3 agents du Service mobile (autres classes), de 2 agents des services généraux (autres classes) et de quatre agents locaux.

27. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (SSG) remplit les fonctions du Représentant spécial en son nom lorsque ce dernier est absent de la zone de la Mission. Il donne des avis sur toutes les questions relatives à l'application du mandat des Nations Unies dans le cadre de la Mission, propose des stratégies politiques propres à orienter les choix des Nations Unies et des tactiques de négociation à débattre avec les parties concernées, coordonne les fonctions des organismes des Nations Unies dans la zone de la Mission pour ce qui a trait à la planification opérationnelle politique et stratégique et supervise les activités des bureaux régionaux de la Mission.

28. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sera secondé par 1 assistant spécial (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 2 agents du Service mobile et 2 agents locaux pour l'administration courante du Bureau.

Bureau de l'Auditeur résident

29. Le Bureau de l'Auditeur résident, dirigé par un fonctionnaire de classe P-5, veille au bon accomplissement des objectifs en effectuant le contrôle financier, la vérification des comptes relatifs au programme et les audits du traitement électronique des données et de la gestion des données pour les activités opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont assignées. Le Bureau analyse les dépenses de la Mission et les transactions opérées par ses diverses composantes afin de vérifier leur conformité avec le programme budgétaire et il examine et évalue les travaux accomplis par ces divers éléments pour en contrôler l'efficacité et la productivité. Le Bureau sera appuyé par 1 vérificateur principal (P-4), 2 commissaires aux comptes (P-3), 1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent local.

Bureau des affaires juridiques

30. Le Bureau des affaires juridiques, dirigé par un juriste (P-5), est chargé de fournir les services juridiques nécessaires à l'application du mandat de la Mission. De manière générale, le Bureau fournit des conseils juridiques sur des questions découlant du mandat et du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix en République démocratique du Congo, donne des avis sur les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et sur les questions juridiques découlant de l'application de l'Accord, sur les relations entre le Représentant du Secrétaire général et les parties à l'Accord, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe, entre autres, ainsi que les mécanismes de liaison de la Mission avec la Commission militaire mixte pour la République démocratique du Congo. En outre, le Bureau assure la liaison avec les autorités compétentes, publiques ou autres, le cas échéant, siège aux autres instances de la Mission et aux divers conseils et comités traitant des questions administratives, financières et juridiques, et leur fournit des avis juridiques.

31. Le Bureau recevra également l'appui de 2 juristes (1 P-4, 1 P-3) et 1 agent des services généraux (autres classes).

Nouveaux bureaux

32. Les groupes ci-après ont été créés au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général : le Groupe des questions de parité entre les sexes, le Groupe des projets à impact rapide et le Groupe des investigations.

Groupe des questions de parité entre les sexes

33. Le Groupe des questions de parité entre les sexes donne des conseils sur l'intégration des sexospécificités dans le mandat et les activités des diverses composantes de la Mission. Il élabore des politiques et des programmes sur ces questions et en suit l'application et, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, il est le principal interlocuteur des institutions et de la population locales pour tout ce qui a trait à la parité.

34. Le Groupe est dirigé par un conseiller principal en matière de parité (D-1) qui, d'une part, supervise les travaux du Bureau et conseille le Représentant spécial sur les politiques et les questions relatives à la parité entre les sexes et, d'autre part, assume la responsabilité générale des relations avec les institutions locales et

internationales. Le Conseiller principal en matière de parité sera secondé par un conseiller en matière de parité (P-3), 2 agents locaux et deux Volontaires des Nations Unies.

Groupe des projets à impact rapide

35. Le Groupe des projets à impact rapide, dirigé par un fonctionnaire de la classe P-3, est chargé de toutes les fonctions opérationnelles, administratives et financières ainsi que des services d'appui général et technique concernant les projets à impact rapide, notamment la présentation de propositions de projets au Comité d'examen des projets, la négociation avec les autorités locales pour les activités financées au titre des projets à impact rapide, le suivi de l'application des projets et la formulation de procédures de contrôle pour la garantie des actifs des projets. Le Groupe des projets à impact rapide reçoit l'appui de quatre agents locaux.

Groupe des investigations

36. Le Groupe des investigations, dirigé par un chef (P-5) mène des investigations sur les allégations de faute professionnelle, fraude et détournement, irrégularité de gestion, abus de pouvoir et gaspillage. Le Groupe des investigations mène des enquêtes selon les principes généraux, la méthodologie et le protocole en vigueur, saisit le système interne d'administration de la justice de l'ONU ou les compétences nationales le cas échéant, et veille à ce que ses activités respectent les obligations juridiques et déclaratives en vigueur à l'ONU et/ou dans les juridictions nationales compétentes.

37. Le chef sera secondé par 1 enquêteur (P-3) et 1 agent des services généraux (autres classes).

38. Outre les nouveaux groupes précités, les services organiques comptent de nouveaux bureaux chargés des affaires civiles et du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion.

Bureau des affaires civiles

39. Le Bureau des affaires civiles, tout récemment créé, est chargé, sous la direction d'un D-1, de suivre les activités menées en la matière en République démocratique du Congo par les autorités locales, les institutions civiques et les organisations non gouvernementales. Il détecte les situations qui risquent de poser des problèmes et fournit conseils et orientations à leur sujet, facilite la négociation de solutions, aplanit les tensions et donne des avis sur les actions et la politique à conduire sur les questions civiles et opérationnelles. De plus, il assure la liaison avec les autorités locales, avec les institutions civiques et, directement, avec les communautés locales sur tout ce qui touche aux affaires civiles et aux questions politiques dont s'occupe la MONUC.

40. Au quartier général de la Mission, le Directeur est secondé par 1 spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), qui analysera la situation en la matière et assurera la coordination avec les autres bureaux organiques compétents pour harmoniser la politique en la matière. Le Bureau comprendra aussi 2 spécialistes des affaires civiles (P-4), 1 autre spécialiste des affaires civiles (P-3), 2 agents des services généraux (autres classes) et 4 agents locaux.

41. Des bureaux des affaires civiles seront aussi mis en place à Goma, Kananga, Kisangani et Kindu; chacun sera dirigé par un fonctionnaire de la classe P-4, assisté d'un agent local. Ces bureaux renforceront les capacités de la Mission en la matière en assurant une présence dans les régions.

Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion

42. Pour seconder le Représentant spécial du Secrétaire général, un coordonnateur (D-2) dirigera cette division, chargée d'assurer la liaison et de négocier avec les représentants de haut niveau et les missions des gouvernements donateurs ainsi qu'avec les organismes bilatéraux et multilatéraux pour élaborer et gérer un programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion qui définira les fonctions précises pour chaque secteur. La Division centralise les efforts internationaux visant à faciliter les opérations du programme dans la République démocratique du Congo, préside le Groupe de travail de la MONUC sur la démobilisation, le désarmement et les solutions durables et, d'une manière générale, est responsable de la mise au point définitive et de la diffusion d'un dispositif/programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion au sein et en dehors de la Mission.

43. De plus, la Division participe à des échanges de vues à haut niveau avec les autres chefs de divisions et le commandement militaire de la MONUC en vue d'intégrer le concept des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion à la Mission et dialogue avec les missions étrangères, les organismes des Nations Unies, les institutions financières et le Gouvernement de la RDC, ainsi qu'avec le Comité politique et la Commission militaire mixte en vue de coordonner les efforts. La Division se tient en outre en rapport avec les gouvernements des pays d'origine des groupes armés ainsi que des pays de réinstallation envisagés en vue de contribuer à la définition et à la mise en oeuvre de solutions durables.

44. La Division est appelée à prêter son concours aux organisations non gouvernementales locales et internationales et aux organismes des Nations Unies pour un portefeuille de projets de rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés, assumer la responsabilité d'ensemble du projet Banque mondiale-MONUC, gérer la collecte et l'analyse de l'information, mettre au point des procédures, méthodes et mécanismes d'échange d'informations avec les acteurs intéressés, ainsi que des mesures de sauvegarde pour préserver le caractère confidentiel de l'information, et superviser, en étroite coopération avec le Bureau de l'information de la MONUC, la campagne d'information efficace qui accompagnera la mise en oeuvre de la démobilisation, du désarmement et de solutions durables.

45. La Division conseille en outre le Représentant spécial sur les aspects politiques du processus de paix qui ont une incidence sur l'opération de démobilisation, désarmement et mise en place de solutions durables.

46. Le Coordonnateur sera secondé par 2 attachés de liaison principaux (P-5), 2 responsables opérationnels (P-4), 2 spécialistes de la communication (P-3), 3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes), 5 agents locaux et 5 Volontaires des Nations Unies. Avec le déploiement de la MONUC dans l'est du pays, la Division s'adjoindra le concours de 3 administrateurs (1 P-4 et 2 P-3).

Division des affaires politiques

47. Sous l'autorité d'un directeur (D-2), la Division des affaires politiques conseille et assiste le Représentant spécial du Secrétaire général dans ses contacts avec les autorités politiques et civiles de la République démocratique du Congo, l'Organisation de l'unité africaine et plus généralement la région et les partenaires internationaux. De plus, elle prête son appui au Représentant spécial pour la stratégie et les mécanismes à adopter dans ses relations avec la Commission militaire mixte.

48. Vu la situation politique précaire dans laquelle la Mission se trouve et la nécessité de renforcer les orientations politiques dans tous les domaines, des dispositions ont été prises pour étoffer la Division afin de la mettre mieux à même de répondre à l'évolution des besoins et d'assurer la cohérence et l'homogénéité des orientations politiques données à tous les bureaux et composantes de la MONUC, y compris les personnels militaire et politique des bureaux locaux. La nouvelle Division élargie ainsi constituée est entièrement responsable de la préparation et de la coordination des éléments politiques des affaires traitées dans le cadre des réunions de haut niveau avec la Commission militaire mixte et le Comité politique. En dehors du quartier général de la Mission, il est proposé de déployer aussi des spécialistes des questions politiques sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, et surtout dans l'est, ainsi que dans un certain nombre de pays voisins.

49. Au quartier général de la Mission, le Directeur sera secondé par 5 spécialistes hors classe des questions politiques (1 D-1, 4 P-5), chargés des analyses politiques et de la coordination avec les autres bureaux organiques décideurs pour harmoniser les axes d'action politiques et participer aux réunions, aux négociations et à l'établissement des rapports. Six spécialistes des questions politiques (P-4) fourniront les analyses politiques, feront rapport sur les processus et entretiendront des relations étroites au niveau des experts avec les groupes politiques. Sept spécialistes des affaires politiques (3 P-3 et 4 P-2) seront chargés d'établir les rapports sur la situation politique, de se tenir en contact quotidien avec les représentants de la RDC et des homologues internationaux et de se rendre sur le terrain pour appuyer le travail fait au niveau des districts. Deux administrateurs seront chargés de la liaison avec la Commission militaire mixte sur les aspects politiques des questions qu'elle-même et le Comité politique traitent. Le personnel d'appui comprendra 4 agents des services généraux (autres classes) et 4 agents locaux.

50. La Base logistique de Goma sera dirigée par 1 D-1, secondé par 3 spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2). Le quartier général de secteur de Kisangani est dirigé par 1 P-5, assisté de 1 P-4, 1 P-2, 2 agents des services généraux (autres classes), 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Chacun des bureaux de Kananga, Gbadolite, Kalemie, Kindu, Ilebo, Basankusu, Manono et Boende est dirigé par 1 spécialiste des questions politiques (P-4) et ceux de Mbandaka et Bunia seront renforcés par 1 spécialiste des questions politiques (P-3). Le personnel d'appui de ces bureaux comprendra 16 agents des services généraux (autres classes), 20 agents locaux et 5 Volontaires des Nations Unies.

Bureau des affaires humanitaires

51. Dans sa résolution 1355 (2001), le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général d'étoffer la composante civile, notamment en y affectant des spécialistes des questions humanitaires.

52. Le chef du Bureau des affaires humanitaires (P-5) conseille le Représentant spécial sur les questions humanitaires et, grâce à une connaissance solide des problèmes transfrontières, appuie le processus de paix dans la République démocratique du Congo. Le Bureau suit et évalue l'évolution de la situation humanitaire par rapport à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et en analyse l'incidence sur la mise en oeuvre des programmes humanitaires dans le pays, traite avec les observateurs militaires et joue le rôle d'intermédiaire entre eux et les organisations humanitaires.

53. Au quartier général de la Mission, le personnel du Bureau comprendra aussi 3 administrateurs (P-4, P-3, P-2), 6 agents des services généraux (autres classes) et 8 agents locaux. La base logistique de Goma et le quartier général de secteur de Kisangani se verront affecter 2 spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4, 1 P-3), 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux. Le quartier général de secteur de Kananga sera doté de 3 spécialistes des affaires humanitaires (P-4, P-3, P-2), 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux, et les bureaux de Mbandaka, Bunia et Gbadolite, de 3 spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4, 2 P-3), 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux. Ces bureaux travailleront en collaboration avec celui de Kinshasa et lui prêteront leur concours pour toutes les fonctions se rapportant aux problèmes humanitaires qui se posent dans la RDC.

Bureau des droits de l'homme

54. Le mandat actuel de la MONUC lui confie aussi la mise en place de capacités de surveillance en matière de droits de l'homme. Pour seconder le Représentant spécial dans l'exécution de ce mandat, le chef du Bureau des droits de l'homme (D-1) donne des conseils techniques sur la protection et la promotion des droits de l'homme, prête son concours pour que les responsables de violations passées des droits de l'homme aient effectivement à en répondre et suit l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme dans la RDC. Le Bureau s'emploie aussi à renforcer les capacités locales de protection de ces droits tout en coordonnant et appuyant les activités de la MONUC dans le domaine des droits de l'homme et se tient en contact avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les organisations nationales de défense de ces droits et la société civile sur toutes les questions qui ont trait auxdits droits.

55. Au quartier général de la Mission, le personnel du Bureau comprendra le Conseiller pour les droits de l'homme (P-5) et 4 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4 et 2 P-3), assistés de 4 agents des services généraux (autres classes) et de 1 agent local. Le Bureau sera en outre déployé dans les secteurs à Goma, Mbandaka, Kisangani, Kananga, Bunia et Gbadolite, avec l'affectation à chaque bureau de 2 spécialistes des droits de l'homme (P-4, P-3), 2 agents des services généraux (autres classes), 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies.

Bureau de la protection de l'enfance

56. Comme l'indique le mandat actuel de la MONUC, la protection des enfants figure parmi les préoccupations du Conseil de sécurité. Celui-ci, dans sa résolution 1355 (2001), demande au Secrétaire général de veiller à ce que des conseillers à la protection de l'enfance soient déployés en nombre suffisant pour assurer une surveillance continue et systématique et rendre compte du comportement des parties au conflit en République démocratique du Congo.

57. Le Bureau de la protection de l'enfance, dirigé par un conseiller à la protection de l'enfance (P-5), conseille et renseigne le Représentant spécial sur la protection des droits des enfants touchés par le conflit armé, afin que ces droits soient effectivement pris en considération, respectés et solidement ancrés dans toutes les activités de la Mission. Dans son travail, le Bureau s'inspire des droits de l'homme et des normes humanitaires reconnus au plan international, et en particulier de la Convention relative aux droits de l'enfant, des normes nationales pertinentes qui sont compatibles avec les normes internationales et des mandats de la Mission et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue d'assurer le bien-être et la protection des enfants et la pleine réalisation de leurs droits.

58. Le Bureau a été restructuré et il s'est étoffé en établissant une présence aux quartiers généraux de secteur de Goma et Kisangani, à l'antenne de Gbadolite et au Centre de coordination de Kindu. Au quartier général, le Conseiller à la protection de l'enfance sera secondé par 5 autres conseillers (2 P-4 et 3 P-3), avec l'appui de 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux. Aux quartiers généraux de secteur, le Bureau sera dirigé par un fonctionnaire P-4, assisté de personnel local, alors que le centre de coordination de Kindu est dirigé par 1 P-3, assisté de 1 agent local.

Bureau de l'information

59. Le Conseil de sécurité souligne dans sa résolution 1355 (2001) qu'il faut développer les capacités d'information, notamment en créant des stations de radio des Nations Unies pour faire mieux comprendre le processus de paix et le rôle de la MONUC à la population locale et aux parties.

60. Le Bureau de l'information a été étoffé pour répondre aux exigences d'un mandat élargi, et un chef de l'information/porte-parole (D-1) est proposé pour le diriger. Le Bureau s'assure que la Mission parle d'une seule voix, reconnaissable et crédible en coordonnant toutes les activités d'information de l'ONU qui ont trait à son déploiement dans la sous-région, il définit une stratégie d'information pour la Mission, renseigne le public de la sous-région et la communauté internationale sur la présence de l'Organisation, les buts de la Mission et les événements importants, élabore et soumet au quartier général des recommandations sur les moyens de répondre aux besoins d'information prévus du fait de l'expansion escomptée de la présence de l'ONU, à laquelle il prépare le public de la sous-région.

61. Dans son rapport sur le déploiement préliminaire des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/1999/790), le Secrétaire général note que le mandat proposé pour la force envisagée en vue d'assurer l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka consisterait notamment à « tenir les parties à l'Accord de cessez-le-feu informées des opérations qu'elles mènent en matière de maintien de la paix » [ibid. par. 10 g)]. Le Bureau est donc chargé de fournir une évaluation de

l'infrastructure et des ressources locales et régionales en matière d'information et de recommander un plan général d'information et de communication pour les étapes ultérieures du déploiement de la présence de l'Organisation dans la République démocratique du Congo.

62. Au quartier général, le chef de l'information sera secondé par 2 administrateurs hors classe, le chef adjoint de l'information (P-5) et le chef de la radio (P-5), assistés de 1 producteur radio (P-4), 2 fonctionnaires de l'information (P-4) et 1 producteur vidéo (P-4), 5 administrateurs, à savoir 1 fonctionnaire chargé de superviser l'adaptation des programmes (P-3), 2 fonctionnaires de l'impression (P-3), 1 fonctionnaire de la diffusion (P-3) et 1 fonctionnaire de l'information (P-3), 2 administrateurs adjoints (P-2), 7 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux (autres classes) et 10 agents locaux.

63. Un fonctionnaire de l'information (P-3) sera affecté à chacun des bureaux de Gbadolite, Bunia, Mbandaka, Kananga et Kisangani, qui sera doté en outre de 1 agent du Service mobile et de 5 agents locaux. Le bureau de Goma sera dirigé par 2 fonctionnaires de l'information (P-4), assistés de 1 fonctionnaire de l'information supplémentaire (P-3) et de 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux et 5 agents locaux. Celui de Kindu aura à sa tête un fonctionnaire de l'information (P-4) et comprendra en outre 1 agent du Service mobile (autres classes) et 1 agent local. Ces bureaux renforceront les capacités d'information de la Mission en lui assurant une présence dans les régions.

Bureau du commandant de la Force

64. Le commandant de la Force est responsable du déploiement et de la gestion de la composante militaire, qui procède actuellement à une augmentation de ses effectifs pour atteindre la limite de 5 537 militaires fixée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000). Outre les quatre quartiers généraux de secteur à Mbandaka, Kisangani, Kananga et Kalemie, la MONUC a mis en place quatre centres de coordination à Boende, Basankusu, Manono et Ilebo. Elle a aussi déployé des équipes d'observateurs militaires dans une quinzaine de localités à travers le pays et compte en déployer encore d'autres en fonction des exigences de la situation.

65. La composante militaire joue un rôle capital, non seulement dans la planification et le déroulement des déploiements militaires, mais encore dans les aspects militaires de la planification et de l'exécution des opérations de désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés, y compris ceux qui sont actuellement stationnés à Kamina. Le commandant de la Force et son état-major conseillent le Représentant spécial sur ces questions et, par son intermédiaire, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents.

66. Le commandant de la Force se tient en contact étroit avec le Président de la Commission militaire mixte et, par son entremise et celle du Représentant spécial, avec les membres du Comité politique mis en place en vertu de l'Accord de Lusaka, sur toutes les questions militaires, y compris le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion. Il entretient aussi, sous la supervision du Représentant spécial, d'étroites relations avec les dirigeants civils et militaires des parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

67. Le commandant de la Force est secondé par le commandant adjoint de la Force (D-1), qui est chargé d'exécuter le mandat de la Mission en ce qui concerne toutes les opérations des observateurs militaires et fait rapport sur toutes les questions relatives au fonctionnement des équipes d'observateurs militaires de la Mission. Le personnel d'appui de son bureau comprendra 2 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux (autres classes) et 15 agents locaux qui seront déployés au quartier général et dans les antennes de la Mission.

Bureau du facilitateur neutre

68. Dans sa résolution 1291 (2000), le Conseil de sécurité a avalisé le choix fait par les parties congolaises d'un facilitateur du dialogue national, tel que prévu dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et appelé les États Membres à lui apporter un soutien politique, financier et matériel. Le Conseil a décidé que la MONUC devrait coopérer étroitement avec le facilitateur du dialogue national, lui apporter appui et assistance technique et coordonner les activités menées par les autres organismes des Nations Unies à cet effet. L'Accord de cessez-le-feu prévoit que toutes les parties congolaises, l'opposition politique ainsi que des représentants de la société civile participent au dialogue national.

69. Comme le prévoit également l'Accord, le facilitateur sera chargé de prendre les contacts nécessaires à l'établissement du dialogue, de tenir des consultations afin d'inviter tous les grands groupes et organisations à y participer et d'organiser des débats devant faciliter la réconciliation nationale et déboucher sur la mise en place d'un nouvel ordre politique en République démocratique du Congo.

70. Pour s'acquitter de sa mission, le Bureau du facilitateur dispose de 1 chef à Kinshasa (D-2) et 1 à Gaberone (D-1). Les titulaires de ces postes ont pour tâche d'aider le facilitateur pour tout ce qui est des questions politiques et autres traitées par le Bureau et d'assurer la liaison avec les principaux responsables de la MONUC, les autorités de la République démocratique du Congo, les représentations diplomatiques et les organisations non gouvernementales au nom du facilitateur. Quatre spécialistes des questions politiques (2 P-5 et 2 P-4) fourniront des conseils politiques et un appui au facilitateur et un fonctionnaire des finances (P-4), aidé par 1 fonctionnaire du budget (P-2), sera responsable de l'ensemble de la gestion financière du Bureau. En outre, 2 interprètes/traducteurs (P-3) aideront le Bureau pour ce qui est des questions linguistiques et un fonctionnaire d'administration (P-3) sera responsable du bon fonctionnement quotidien du Bureau ainsi que de la gestion du personnel et de la passation des marchés. Le Bureau bénéficiera également de l'appui de 1 agent du Service mobile (autres classes), de 1 agent des services généraux (autres classes) et de 4 agents locaux.

Bureau de la police civile

71. La composante de police civile, qui vient d'être créée et est dirigée par un chef de la police par intérim (D-1), a été chargée de procéder à l'évaluation de la sécurité publique dans son ensemble. Cette composante a pour mission d'évaluer non seulement les services de police locaux, les services de correction et les services de police des frontières, mais également les liens qu'ils entretiennent avec le pouvoir judiciaire local dans le cadre des nouvelles structures ainsi que de celles qui étaient en place avant le conflit. En outre, le Bureau évalue les capacités et les besoins à venir (commande, contrôle, activités opérationnelles, financières,

techniques et logistiques, formation) de la police civile ainsi que les plans et recommandations en vue d'un éventuel élargissement du mandat de cette dernière, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. L'une des principales tâches de la composante police civile sera, conformément au paragraphe 9 de la résolution 1376 (2001), de donner des conseils à la République démocratique du Congo sur la formation et l'équipement d'une force de police chargée de maintenir l'ordre public dans la ville de Kisangani.

72. Le chef de la police bénéficiera de l'appui d'un chef de secteur par intérim (P-4) et de deux agents du Service mobile.

Volontaires des Nations Unies

73. Des Volontaires des Nations Unies ont été déployés au sein du Bureau du Représentant spécial, de la Division des affaires politiques, du Bureau des droits de l'homme et de la Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion.

Division de l'administration

74. Le Directeur de la Division de l'administration (D-2) a la responsabilité générale de la gestion des ressources humaines et financières et des opérations d'appui de la MONUC et donne des conseils au Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est des questions de gestion administrative interne. La Division de l'administration participe directement à la prise des décisions concernant l'intégration de la Mission, l'établissement des priorités administratives, l'échelonnement et la désignation des activités à mener, l'efficacité de la coordination tant au sein de la MONUC qu'avec les organismes extérieurs et la définition de la politique administrative générale. La MONUC a son siège administratif à Kinshasa et des bases sectorielles à Goma, Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga ainsi que des centres de coordination à Boende, Manono, Basankusu et Ilebo.

75. La Division bénéficiera de l'appui de 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), de 2 fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3), de 2 agents du Service mobile, de 2 agents des services généraux (autres classes) et de 4 agents locaux.

Groupe de la sécurité aérienne

76. Le Groupe est chargé de conseiller la Mission pour tout ce qui concerne la sécurité de fonctionnement des aéronefs, notamment les mesures visant à prévenir les accidents. Le chef du Groupe suit l'utilisation qui est faite des aéronefs, donne des conseils au Centre d'opérations aériennes sur la sécurité aérienne et s'assure que les directives et recommandations en la matière sont bien respectées. Le Groupe met en oeuvre le système de sécurité de l'aviation du quartier général afin de communiquer, examiner, rassembler, étudier et analyser toutes les données concernant les accidents et incidents aériens, promeut la formation en matière de sécurité et diffuse les enseignements tirés des autres missions sur le terrain. La Mission a proposé le déploiement de 14 hélicoptères et 19 aéronefs à voilure fixe pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

77. Le Groupe comprend 1 spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) épaulé par 2 administrateurs (P-3), 4 agents du Service mobile et un agent local.

Section de la sécurité

78. Cette section est chargée d'assurer la sécurité et la protection du personnel et du matériel de la MONUC dans la zone de la Mission. Elle coordonne les arrangements en matière de sécurité avec les autorités militaires et civiles compétentes, les autres organismes, programmes et fonds des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales présentes en République démocratique du Congo, conformément aux politiques prescrites. La Section coordonne les mesures de sécurité, prévoit et organise des programmes de formation à la sécurité à l'intention des gardes et du personnel de la Mission, établit et émet les cartes d'identité pour l'ensemble du personnel de la Mission et réalise, en collaboration avec le Groupe des enquêtes, des enquêtes approfondies sur toutes activités criminelles dans lesquelles serait impliqué le personnel de la Mission. La Section est également chargée d'établir le plan de sécurité de la Mission.

79. La Section sera dirigée par 1 chef de la sécurité (P-4) qui sera épaulé par 2 adjoints (P-3) chargés des mesures de sécurité et des programmes de formation, 4 agents du Service mobile (autres classes), 5 agents des services généraux (autres classes), 10 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies.

80. Pour les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et bases sectorielles) à Mbandaka, Kisangani, Kalemie, Kananga et Goma, un appui sera apporté par 1 agent de sécurité (P-3), 1 agent des services généraux (autres classes), 5 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Bangui sera dotée de 1 agent de la sécurité (P-3), de 1 agent du Service mobile (autres classes), de 1 agent des services généraux (autres classes), de 4 agents locaux et de 1 Volontaire des Nations Unies. Le Bureau de Kindu comprendra 1 agent du Service mobile et 1 agent local.

Sections nouvelles

81. La Section de la formation, le Groupe du budget et du contrôle des coûts et le Groupe du contrôle administratif sont les trois nouveaux groupes relevant du Directeur de l'administration.

Section de la formation

82. La Section de la formation est chargée de fournir des services de formation à l'ensemble du personnel de la Mission. La Section procède à une analyse des besoins en matière de formation pour ce qui est notamment de la gestion et de la supervision, et identifie les ressources disponibles pour la formation des cadres, l'animation d'équipes et le renforcement des compétences professionnelles. La Section conçoit et organise également les cours et définit le contenu de ces cours, prépare et anime des séminaires et s'occupe des stages de formation des personnes nouvellement recrutées. La Section est dirigée par un fonctionnaire chargé de la formation (P-4) qui sera aidé par deux agents locaux et un Volontaire des Nations Unies.

Groupe du budget et du contrôle des coûts

83. Compte tenu de l'ampleur des opérations de la Mission, un Groupe du budget et du contrôle des coûts a été créé pour faire face à des besoins croissants. Ce groupe est responsable de la mise en oeuvre des politiques et procédures budgétaires ainsi que de la coordination de l'établissement du budget de maintien de la paix, suit l'exécution du budget approuvé et fait rapport sur la question. Le personnel du Groupe conseille le Directeur de l'Administration pour tout ce qui a trait au contrôle budgétaire, à l'établissement des rapports relatifs au budget et à l'exécution de ce dernier et l'aide à préparer les réunions lors de l'examen du budget.

84. Le Groupe sera dirigé par 1 fonctionnaire du budget et du contrôle des coûts (P-5) épaulé par 1 administrateur (P-3), 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux.

Groupe du contrôle administratif

85. Le Groupe du contrôle administratif est le centre de coordination entre les bases sectorielles et les bureaux régionaux. Le Groupe rassemble des informations sur la logistique et l'évolution de la situation administrative sur le terrain qu'il communique au Directeur de l'Administration par le biais du Chef des services administratifs, afin de veiller à ce que les activités devant être modifiées le soient rapidement. Le Groupe oeuvre en étroite collaboration avec le Centre d'opérations logistiques commun. Il est dirigé par 1 administrateur (P-3) aidé par 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux.

86. Les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et bases sectorielles) de Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga sont dirigés par un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), aidé par 1 fonctionnaire d'administration (P-4), 1 agent du Service mobile, 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Pour les bases d'approvisionnement de Bangui et Goma, le bureau est dirigé par 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) aidé par 1 agent du Service mobile (autres classes), 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies. En outre, chacun des quatre centres de coordination (Manono, Basankusu, Boende et Ilebo) sera dirigé par 1 agent du Service mobile (autres classes) aidé par 5 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Le Bureau de l'Administration à Kindu est représenté par 1 P-3.

Services administratifs

87. Sous la supervision directe du Directeur de l'Administration, le Chef des services administratifs (D-1) est chargé de coordonner les services administratifs internes au bénéfice du personnel de la Mission. En dépendent les sections du personnel, des finances, des achats et de la gestion des services généraux. Ces services sont fournis par le biais des sections décrites ci-après, qui comprennent le Groupe de la gestion des marchés et des mémorandums d'accord.

88. Le Chef des services administratifs sera aidé par 1 fonctionnaire d'administration (P-2), de 1 agent du Service mobile (autres classes), de 1 agent des services généraux (autres classes) et de 2 agents locaux.

Section des finances

89. La Section des finances tient la comptabilité de la MONUC; supervise et approuve les engagements de dépenses et les décaissements pour comptabilisation; veille à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies; s'assure que les fournisseurs, le personnel et les observateurs militaires sont payés en temps voulu; assure la sûreté et la sécurité des encaisses; et coordonne les formalités relatives au paiement des primes d'assurance-vie et d'assurance maladie. Par l'entremise du Chef des services administratifs, la Section donne des avis et prête son concours au Directeur de l'administration pour toutes les questions qui ont des incidences financières. Elle est également membre de divers comités, dont le Comité local des marchés, le Comité d'examen des réclamations et le Comité de contrôle du matériel.

90. La Section sera dirigée par le Chef de la Section des finances (P-5), qui sera assisté par 2 fonctionnaires des finances (1 P-4 et 1 P-3), 2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux (autres classes), 8 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. Pour les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et états-majors de secteur) de Mbandaka, Kisangani, Kalemie, Kananga et Goma, l'appui sera fourni par 1 fonctionnaire des finances (P-3), 1 agent du Service mobile (autres classes) et 2 agents locaux. La base d'approvisionnement de Bangui comptera 1 fonctionnaire des finances (P-3), 1 agent du Service mobile (autres classes), 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies.

Section du personnel

91. Afin d'appuyer le Directeur de l'administration, la Section du personnel, par l'intermédiaire du Chef des services administratifs, assure des services intégrés de gestion du personnel à la Mission dans les domaines de la planification, de l'administration, du recrutement et de la formation. La Section conseille la Mission sur les questions relatives aux ressources humaines dans des domaines tels que la gestion de l'information, la rémunération, le perfectionnement des compétences, les relations entre le personnel et l'administration, le classement des postes, la publication des avis de vacance de poste, les conseils au personnel, l'application du Règlement du personnel et l'élaboration de politiques et de procédures visant à améliorer l'administration du personnel dans la Mission et elle représente l'administration auprès des organes mixtes de représentation du personnel et de l'administration. En outre, la Section participe aux travaux des comités locaux de promotion et procède à des consultations à propos de l'examen des dossiers aux fins de promotion; conseille le personnel militaire sur les procédures à suivre pour les questions concernant le personnel civil placé sous sa supervision générale et élabore, vérifie et examine les définitions d'emploi.

92. La Section sera dirigée par le Chef du personnel (P-5), qui sera assisté par 1 administrateur du personnel (P-4) et 1 conseiller du personnel (P-4), 1 administrateur de la classe P-3, 5 agents des services généraux (autres classes), 4 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. Pour les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et états-majors de secteur) de Mbandaka, Kisangani, Kalemie, Kananga et Bangui, l'appui sera fourni par 1 agent du Service mobile (autres classes) et 2 agents locaux. Dans la base d'approvisionnement de Goma, l'appui est fourni par 1 administrateur du personnel (P-3), 1 agent du Service mobile (autres classes) et 2 agents locaux.

Section des achats

93. La Section des achats veille à ce que la livraison des biens et services nécessaires à la Mission se fasse selon des modalités coordonnées, efficaces et rentables. En raison de l'ampleur des opérations menées par la MONUC, il est nécessaire de disposer d'un volume substantiel de biens et de services. La Section élabore des plans d'achat pour la Mission en coopération avec les fonctionnaires demandeurs et les bureaux régionaux et en étroite consultation avec le Service de la logistique et des communications de la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix.

94. Le Chef de la Section (P-5) sera assisté par 3 fonctionnaires chargés des achats (1 P-4 et 2 P-3), 1 administrateur adjoint de 1re classe (P-2), 4 agents du Service mobile (autres classes), 2 agents des services généraux (autres classes) et 3 agents locaux. Pour les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et états-majors de secteur) de Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga, l'appui sera fourni par 1 agent du Service mobile (autres classes) et 2 agents locaux. Dans la base d'approvisionnement de Goma, l'appui est fourni par un fonctionnaire chargé des achats (P-3), 2 agents du Service mobile (autres classes), 4 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Bangui sera appuyée par 2 agents locaux, et le Bureau de Kindu est doté de 1 agent du Service mobile.

Bureau des services généraux

95. Le Bureau est chargé de prendre les dispositions voulues en ce qui concerne les voyages, le courrier et la valise diplomatique, les services de reproduction, l'enregistrement et les archives, tient les registres comptables de la Section des services généraux et assure la supervision générale des unités qui constituent la Section. Le Chef de la Section est 1 fonctionnaire d'administration (P-4), qui sera assisté par 2 administrateurs (1 P-3 et 1 P-2), 7 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes), 15 agents locaux et 7 Volontaires des Nations Unies.

96. La Section des services généraux a été restructurée de manière à inclure l'ancienne Section de la gestion du matériel, et le Groupe de vérification du matériel appartenant aux contingents a été restructuré et constitue désormais le Groupe de contrôle du matériel et des stocks. Le Groupe tient l'inventaire des biens de la Mission et en assure la gestion efficace. Il établit et tient à jour les données figurant dans le système de contrôle du matériel des missions concernant les articles non consommables d'utilisation réglementée appartenant à l'ONU et détenus par la Mission, où que ce soit, y compris dans les bureaux régionaux. En outre, il établit une liste du matériel appartenant aux unités constituées arrivant dans la zone de la Mission et en partant. Il établit des rapports sur tous les biens non consommables et dresse les inventaires de fin d'année du matériel appartenant à l'ONU, y compris en ce qui concerne les articles qui devront être réformés par le Comité de contrôle du matériel, et il organise la dévolution des biens.

97. Sous la supervision du Chef de la Section, le Groupe est chargé du contrôle et de la vérification de tout le matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, y compris la vérification physique de tout le matériel arrivant à destination de la Mission ou en partant. Le Groupe est également chargé de tenir et d'actualiser

l'inventaire établi par la Mission de tout le matériel appartenant à l'ONU et de mener les enquêtes sur les crimes et accidents de la circulation mettant en cause des véhicules appartenant à l'ONU et sur les incidents relatifs à la sécurité ou à la sûreté, et il établit les rapports connexes. Le Groupe comprend un administrateur (P-3), cinq agents du Service mobile et trois agents locaux.

Section des services médicaux

98. La Section des services médicaux est responsable de la santé, des soins médicaux et du bien-être de tout le personnel de la MONUC, qu'il soit international ou local, des Volontaires des Nations Unies, des observateurs militaires et des membres des contingents. Grâce à la supervision des hôpitaux du niveau II et du niveau III dans la zone de la Mission, la Section donne des avis techniques et veille à ce que le personnel soit apte à exercer les fonctions qui lui sont confiées. En outre, la Section est chargée d'assurer le fonctionnement de cinq postes médicaux dans la région. La Section sera dirigée par le Chef (P-4), assisté par 1 administrateur (P-3), 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 3 agents locaux et 4 Volontaires des Nations Unies.

99. Les bases d'approvisionnement de Bangui et Goma seront appuyées par 1 agent local et par 2 Volontaires des Nations Unies.

Section nouvelle

100. Le Groupe de la gestion des marchés (marchés) est la seule section nouvellement créée dans le cadre des services administratifs.

Groupe de la gestion des marchés et des mémorandums d'accord (marchés)

101. Le Groupe gère les marchés passés avec des fournisseurs pour le compte de la Mission. Le Groupe sera chargé d'engager, de gérer et de conclure la passation des principaux marchés avec les fournisseurs afin d'assurer les services d'appui nécessaires à la Mission. Il s'agit des services suivants : rations, approvisionnement en eau, combustible destiné à l'aviation et à l'infrastructure terrestre, services de restauration, services de site, commissariat et services d'entreposage. Le Groupe sera également chargé de s'assurer que les livraisons sont conformes aux commandes qui ont été passées, d'assurer la concordance entre les factures et les biens et services réceptionnés et de recommander les mesures correctives à prendre à l'encontre des fournisseurs qui n'auraient pas honoré leurs obligations. Placé sous la supervision du Chef des services administratifs, le Groupe est dirigé par 1 administrateur de 1re classe (P-4), qui sera assisté par 5 fonctionnaires chargés des marchés (4 P-4 et 1 P-2), 9 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux (2 agents de 1re classe et 4 agents d'autres classes) et 5 cinq agents locaux.

Services d'appui intégré

102. Sous la supervision générale du Directeur de l'administration, le Chef des services d'appui intégré (D-1) planifie, dirige et coordonne la fourniture des services techniques, logistiques et opérationnels de la Mission et lui donne des avis spécialisés d'ordre technique ou logistique. Le Chef est assisté par 1 chef adjoint (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (P-2), 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux. Il supervise par ailleurs les opérations aériennes et le contrôle des mouvements.

103. Les sections relevant du Chef des services d'appui intégré sont décrites ci-après. Elles sont constituées par deux nouvelles sections, à savoir le Centre mixte de contrôle des opérations logistiques et l'antenne du service d'information géographique.

Section des bâtiments et des services techniques

104. La Section fournit un appui à la Mission en assurant de façon efficace et rationnelle les travaux de planification, gestion, construction, rénovation, maintenance et exploitation pour les bureaux, installations et postes d'observation de la MONUC et en pourvoyant au logement des observateurs des policiers civils, des membres des contingents et d'autres éléments déployés. Les unités auxiliaires sont chargées de la gestion des bâtiments et des camps à Kinshasa, de la conception et de la supervision des projets de construction et de l'établissement des documents pertinents; de la planification, de la gestion, de la réparation et de l'entretien des installations électriques, du matériel de chauffage et de climatisation et de l'énergie produite; ainsi que de la gestion, du contrôle et de la passation des bons de commande pour tout le matériel, les magasins et les fournitures. La Section assure également la supervision générale des bureaux régionaux.

105. La Section est dirigée par 1 ingénieur hors classe (P-5), assisté par 4 ingénieurs (1 P-4, 3 P-3), 6 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes), 25 agents locaux et 5 Volontaires des Nations Unies. Les états-majors de secteur de Mbandaka, Kalemie et Kananga seront dirigés par 1 officier du génie (P-3), assisté par 5 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 10 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. Le Bureau de Kisangani sera doté de 1 Volontaire des Nations Unies de plus. La base d'approvisionnement de Bangui sera appuyée par 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 Volontaires des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Goma est appuyée par deux officiers du génie (1 P-3 et 1 P-2), 3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 15 agents locaux et 3 Volontaires des Nations Unies. Le Bureau de Kindu est appuyé par 1 fonctionnaire P-2 et 2 agents locaux.

Groupe du contrôle des mouvements

106. Le Groupe du contrôle des mouvements coordonne le déploiement, la relève et le rapatriement du personnel de la MONUC, des membres des contingents, des observateurs militaires et des Volontaires des Nations Unies, du matériel et des effets personnels en gérant les besoins de transport par avion, par bateau et par voie de surface. Le Groupe est également responsable de la planification et du mouvement du matériel et des fournitures dans la zone de la Mission et de la coordination des formalités douanières aux ports aérien et maritime. Le Groupe est également chargé d'établir la documentation relative aux marchandises dangereuses.

107. Le Groupe est dirigé par un administrateur chargé du soutien logistique (P-4), assisté par 3 spécialistes du contrôle des mouvements (P-3), 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 6 agents locaux et 4 Volontaires des Nations Unies. Pour les états-majors de secteur de Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga, l'appui sera fourni par 1 agent du Service mobile (autre classe) et 3 agents locaux. La base d'approvisionnement de Bangui sera dotée de 1 agent du Service mobile. La base d'approvisionnement de Goma est appuyée

par 1 spécialiste du contrôle des mouvements (P-3), 2 agents du Service mobile, 4 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies.

Section des approvisionnements et des services

108. La Section des approvisionnements et des services a été réorganisée de manière à pouvoir répondre à l'augmentation des besoins de la Mission. La Section est chargée de réceptionner le matériel appartenant à l'ONU et de vérifier, en consultation avec les composantes techniques, que le matériel livré est conforme aux spécifications. La Section est également chargée de l'administration et de la gestion des livraisons de vivres, de rations, d'eau ainsi que des carburants, pétroles et lubrifiants et s'assure que les fournitures et le matériel sont acheminés de façon rationnelle et en temps opportun aux composantes personnel civil, observateurs militaires et membres des contingents de la MONUC. La Section est dirigée par le Chef du ravitaillement (P-4), qui est assisté par 3 fonctionnaires chargés des fournitures (P-3), 1 agent du Service mobile, 21 agents locaux et 8 Volontaires des Nations Unies. Pour les états-majors de secteur de Mbandaka, Kalemie et Kananga, l'appui sera fourni par 2 agents du Service mobile, 5 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. À Kisangani, la Section des approvisionnements est dirigée par 1 fonctionnaire chargé des fournitures (P-3), assisté par 2 agents du Service mobile (autres classes), 5 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Bangui sera appuyée par 1 agent du Service mobile, 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Goma est appuyée par 1 fonctionnaire chargé des fournitures (P-3), 3 agents du Service mobile, 5 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Le Bureau de Kindu est doté de 1 agent local chargé des approvisionnements.

109. Pour les bureaux régionaux (bases d'approvisionnement et états-majors de secteur) de Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga, l'appui sera fourni par 1 fonctionnaire chargé des fournitures (P-3), 1 agent du Service mobile (autre classe), 2 agents des services généraux (autres classes), 4 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. La base d'approvisionnement de Bangui est appuyée par 1 administrateur (P-3), 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux. La base d'approvisionnement de Goma est appuyée par 1 fonctionnaire chargé des fournitures (P-3), 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes), 7 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies.

Section des services informatiques

110. La Section des services informatiques est chargée de la planification, de l'analyse, de la conception, de la programmation et de la mise en oeuvre des systèmes informatiques de l'ensemble de la Mission. Elle coordonne ses activités avec celles d'autres bureaux et composantes de la Mission, celles d'autres organismes des Nations Unies qui coopèrent avec la Mission en République démocratique du Congo, et celles du Service de la logistique et des communications du Siège pour ce qui est des questions relatives au matériel, aux logiciels et à la standardisation, à l'installation du matériel informatique, des réseaux et des logiciels, et à l'appui aux systèmes et à leur entretien. Elle organise les activités de formation des utilisateurs d'ordinateurs personnels, notamment des démonstrations et des ateliers sur l'utilisation du matériel et des logiciels, établit les spécifications

et analyse les besoins en matière de modification et d'intégration des logiciels existants.

111. La Section est dirigée par 1 chef (P-4) et comprend en outre 9 agents du Service mobile (autres classes), 6 agents locaux et 4 Volontaires des Nations Unies. Les quatre quartiers généraux de secteur et la base de soutien logistique de Goma disposeront chacun de 1 spécialiste des systèmes (P-3), de 3 agents du Service mobile (autres classes), de 3 agents locaux et de 1 Volontaire des Nations Unies. La base de soutien logistique de Bangui comptera 1 agent local et le centre de Kindu 1 agent du Service mobile et 1 agent local.

Section des opérations aériennes

112. La Section des opérations aériennes coordonne l'utilisation des aéronefs mis à la disposition de la Mission en vertu de lettres d'attribution ou au titre de contrats commerciaux. Le projet de budget prévoit 14 hélicoptères et 19 avions. La Section est dirigée par 1 spécialiste des opérations aériennes (P-5). Au quartier général, ce spécialiste est appuyé par 6 administrateurs (2 P-4, 3 P-3 et 1 P-2), 7 agents du Service mobile (autres classes), 1 agent des services généraux (autres classes), 13 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies. Mbandaka et Kananga disposent de 1 spécialiste des opérations aériennes (P-3), de 2 agents du Service mobile, de 4 agents locaux et de 1 Volontaire des Nations Unies. Kisangani, Kalemie et Goma ont 3 agents locaux de plus. En outre, chacun des quatre centres de coordination dispose de 1 agent du Service mobile et de 1 Volontaire des Nations Unies. Celui de Kindu compte 1 agent du Service mobile et 2 agents locaux.

Section des communications

113. La Section des communications planifie, met en place, fait fonctionner et entretient un système de communications vocales en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Elle est chargée de l'administration et de la gestion d'ensemble des réseaux et de l'infrastructure de communications de la Mission, ainsi que de la liaison avec le Siège et avec les autres organisations et organismes des Nations Unies qui doivent pouvoir communiquer avec la MONUC. Elle élabore et exécute des plans qui répondent à tous les besoins de la Mission en matière de communications, et supervise l'accès interne et externe aux réseaux de communication de l'ONU, conformément aux procédures opérationnelles de l'Organisation, pour veiller à ce que les communications puissent être attribuées et à ce que les montants correspondants soient recouverts.

114. La Section est dirigée par 1 chef (P-5) et comprend en outre 1 spécialiste des communications (P-4), 23 agents du Service mobile, 21 agents locaux et 5 Volontaires des Nations Unies. La base de soutien logistique de Goma disposera de 2 spécialistes des communications (1 P-4 et 1 P-3), de 9 agents du Service mobile (autres classes), de 8 agents locaux et de 2 Volontaires des Nations Unies. Chacun des quatre quartiers généraux de secteur (Mbandaka, Kananga, Kisangani et Kalemie) est dirigé par 1 spécialiste des communications (P-4), épaulé par 1 administrateur (P-3), 9 agents du Service mobile, 9 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies.

Section des transports

115. La Section des transports veille à ce que les diverses composantes de la Mission disposent des services de transport dont elles ont besoin pour exercer leurs fonctions, et supervise l'ensemble des opérations de contrôle et d'entretien des véhicules. Pour assurer le bon fonctionnement des 1 097 véhicules de la Mission, elle arrête les règles relatives à la sécurité et à l'entretien des véhicules et réglemente la conduite automobile. En outre, elle établit des normes et des procédures de contrôle s'appliquant au transport automobile pour rationaliser l'utilisation des véhicules et réduire autant que possible les frais de fonctionnement; elle programme les déplacements des chauffeurs et établit les prévisions de dépenses afférentes aux véhicules, aux pièces de rechange et au matériel.

116. La Section est dirigée par le Chef des transports (P-4) et comprend en outre 1 adjoint (P-3), 7 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 40 agents locaux et 4 Volontaires des Nations Unies. Trois des quartiers généraux de secteur (Mbandaka, Kisangani et Kananga) disposeront chacun de 2 agents du Service mobile, de 14 agents locaux et de 1 Volontaire des Nations Unies. À Kalemie, il y aura 3 agents du Service mobile, 14 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. La base de soutien logistique de Bangui comptera 1 agent du Service mobile, 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Celle de Goma comptera 3 agents du Service mobile, 17 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. À Kindu, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies se chargeront des services de transport.

Nouvelles entités administratives

117. Suite à la révision et à la réorganisation de la structure du Bureau des services d'appui intégré, deux nouvelles sections ont été créées : le Centre mixte de contrôle des opérations logistiques et l'antenne du système d'information géographique.

Centre mixte de contrôle des opérations logistiques

118. Le Centre mixte de contrôle des opérations logistiques comprend à la fois du personnel civil et du personnel militaire. Il offre, en fonction des besoins, des services complets d'organisation et de coordination de l'appui logistique devant être apporté à toutes les entités militaires et civiles des Nations Unies. Il fournit aussi des services aux organisations humanitaires et aux organismes d'aide des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux fournisseurs, 24 heures sur 24. Il constitue une entité militaro-civile complètement intégrée et comprend trois cellules chargées respectivement de la planification, des opérations, et de l'information et des rapports. Il est en mesure de répondre à des demandes spéciales d'appui logistique et technique émanant d'entités militaires et civiles. En outre, il coordonne la fourniture des services nécessaires à la relève de la police civile, des observateurs militaires et du personnel des contingents militaires, des agents du Service mobile chargés des tâches opérationnelles et administratives et, sur autorisation, des membres des organisations humanitaires et organismes d'aide. Il planifie et coordonne l'appui logistique et technique avec les organismes compétents en vue de la mise en oeuvre des plans stratégiques relatifs au déploiement et à la relève des unités constituées.

119. Le Centre réunit et compile des statistiques et des renseignements sur les opérations de soutien logistique et technique en vue de l'établissement de rapports

de situation à l'intention des autorités compétentes du système des Nations Unies, de la tenue des réunions d'information quotidiennes qu'il reçoit pour instruction d'organiser et de l'établissement des rapports périodiques et des rapports spéciaux qui lui sont demandés. Il entretient des contacts étroits avec le Centre logistique commun du Bureau du commandant de la force afin de faciliter l'apport du soutien logistique et technique nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission, au jour le jour et dans les cas d'urgence.

120. Au quartier général de la Mission, le Centre est dirigé par 1 spécialiste de la logistique (P-4) et comprend en outre 1 P-3, 4 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes), 5 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Les quartiers généraux de secteur (Mbandaka, Kisangani, Kalemie et Kananga) disposeront chacun de 1 spécialiste de la logistique (P-2), de 2 agents du Service mobile, de 2 agents des services généraux (autres classes), de 1 agent local et de 1 Volontaire des Nations Unies. Chacun des quatre centres de coordination (Manono, Boende, Ilebo et Kindu) comptera 3 agents du Service mobile (autres classes), 2 agents des services généraux (autres classes), 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies. La base de soutien logistique de Goma disposera de 2 spécialistes de la logistique (1 P-3 et 1 P-2), de 2 agents du Service mobile, de 2 agents des services généraux (autres classes), de 1 agent local et de 2 Volontaires des Nations Unies.

Antenne du système d'information géographique

121. L'antenne du système d'information géographique dépend du Chef des services d'appui intégré, par l'intermédiaire du Chef de la Section des bâtiments et des services techniques. Elle a été créée pour assurer la coordination de toutes les données géographiques au sein de la Mission. Elle établit et tient à jour des renseignements géographiques pour le chef de mission (le Représentant spécial du Secrétaire général) et le commandant de la force (le chef des observateurs militaires ou le chef de la police civile). Créée à titre expérimental, elle assure la planification, la programmation et le contrôle des opérations touchant au système d'information géographique, en vue d'améliorer le degré de préparation et les capacités opérationnelles des opérations de maintien de la paix. Elle rassemble, évalue et diffuse l'information géographique et prévoit les effets des conditions météorologiques sur les opérations sur le terrain. En outre, elle offre des activités de formation au système d'information géographique et des programmes d'apprentissage à l'intention de ceux qui utilisent les renseignements qu'elle fournit, en particulier au sein de la MONUC.

122. L'antenne compte un administrateur (P-3), deux agents du Service mobile (autres classes) et deux Volontaires des Nations Unies.

123. Le projet de budget de la MONUC pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 repose sur le déploiement d'une composante militaire comptant 5 537 hommes, soit l'effectif autorisé, dont 810 observateurs militaires, et d'une composante administrative comptant 782 fonctionnaires internationaux, 758 agents locaux et 170 Volontaires des Nations Unies.

IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la Mission

124. L'accord sur le statut de la mission a été conclu le 9 mai 2000 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Il prévoit que le Gouvernement fournira à la MONUC les installations ci-après.

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>	
République démocratique du Congo	Terrain et bâtiments pour l'hébergement du personnel militaire, les bureaux et les camps de Mbandaka, Kalemie, Kisangani, Kananga, Manono et Boende	<i>a</i>	<i>a</i>
	Droits d'atterrissage et services de manutention au sol à Kananga et Kinshasa	<i>a</i>	<i>a</i>

^a Non quantifié.

V. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale

Fonds d'affectation spéciale^a

(En dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	
Solde d'ouverture au 30 juin 2000	300 000
Du 1er juillet au 30 juin 2001	
Recettes	891 806
Dépenses	(42 427)
Solde de clôture au 30 juin 2001	1 149 379

^a Le Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo a été créé le 27 octobre 1999.

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents

125. Les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Bolivie, de la France, du Ghana, du Maroc, du Sénégal, de la Tunisie et de l'Uruguay fournissent actuellement à la MONUC des contingents militaires constitués.

B. État des remboursements

126. Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 2001 au titre des contingents ont été intégralement remboursées aux taux standard fixés par l'Assemblée générale. Pour la période du 1er avril au 30 septembre 2001, un montant estimatif de 10 570 761 dollars est dû au titre des contingents. Les taux standard de remboursement aux pays fournissant des contingents pour l'exercice 2001-2002 sont les taux révisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001, et reflètent donc deux relèvements consécutifs de 2 % ayant pris cours au 1er juillet 2001 et au 1er janvier 2002, respectivement.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

127. Les montants demandés au titre des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ont été calculés à partir des nouveaux taux standard de remboursement pour le matériel appartenant aux contingents (location avec services) et pour le soutien logistique autonome approuvés par l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/274, sur la base de la recommandation du Groupe de travail du suivi de la phase V sur la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents. Des accords ont été signés entre l'ONU et les Gouvernements de l'Afrique du Sud, du Maroc, de la Tunisie et de l'Uruguay.

B. Ressources nécessaires

128. Les montants demandés pour les remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents au titre du matériel appartenant à leurs contingents et du soutien logistique autonome ont été calculés sur la base des taux standard applicables au matériel appartenant aux contingents (location avec services) et au soutien autonome pour 4 727 membres de contingents, compte tenu du calendrier de déploiement progressif figurant dans la partie VIII.B du présent rapport.

Matériel majeur

129. Les montants qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur pour l'exercice 2001-2002 sont estimés à 12 644 700 dollars.

Soutien autonome

130. Les montants à rembourser au titre du soutien autonome sont inclus dans les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élèvent à 10 915 408 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Restauration	1 022 832
Transmissions	2 573 353
Téléphone	542 120
Matériel de bureau	154 319
Matériel électrique	189 148
Génie (matériel mineur)	108 352
Neutralisation des explosifs et munitions	281 205
Blanchissage et nettoyage	855 852
Matériel de campement	866 608
Services sanitaires	1 401 715
Observation	1 208 421
Magasins divers	1 711 483
Total	10 915 408

Facteurs propres à la Mission

131. Les facteurs servant à majorer les taux mensuels de remboursement pour dédommager les pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées appelés à intervenir dans des conditions extrêmement difficiles sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>Facteurs propres à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Contraintes du milieu	1,8
Usage opérationnel intensif	0,8
Actes d'hostilité/abandons forcés	2,9
Différentiel de transport	1,5

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modifications du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Actuels	Proposés	Écart net
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	1	1	–
D-2	3	5	2
D-1	4	12	9
P-5	17	37	20
P-4	38	91	53
P-3	74	133	59
P-2/P-1	6	25	19
Agents des services généraux (1re classe)	–	2	2
Agents des services généraux (autres classes)	33	154	121
Service mobile	161	321	160
Service de sécurité	–	–	–
Total, personnel international	338	782	444
Personnel local	325	758	433
Personnel national (administrateurs)	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	170	170
Total partiel	325	928	603
Total	663	1 710	1 047

132. Dans le rapport sur la MONUC qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 8 juin 2001 (S/2001/572, par. 111), le Secrétaire général a indiqué que même durant l'étape de transition, en partie afin de préparer en temps utile le passage à une troisième phase éventuelle, il serait nécessaire d'élargir considérablement la composante civile de la MONUC. Il a ajouté qu'il fallait savoir que la Mission et l'ONU seraient engagées en République démocratique du Congo pour une longue période de temps et qu'il serait donc prudent de planifier pour le moyen terme et de commencer immédiatement à doter la Mission des ressources dont elle aurait besoin.

133. L'effectif proposé pour la composante civile de la MONUC pour la période 2001-2002 tient compte des responsabilités accrues de la Mission découlant du concept d'opérations actualisé approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1355 (2001). En ce qui concerne la phase III du déploiement de la MONUC en République démocratique du Congo, prévue dans la résolution 1376 (2001) du Conseil de sécurité, l'effectif actuellement proposé ne tient compte que des projections initiales portant sur le noyau de personnel civil devant être déployé à Kindu au cours de la première étape. Si la phase III était intégralement mise en oeuvre au cours de l'exercice considéré, les ressources correspondantes seraient

demandées dans le projet révisé de budget à la reprise de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

134. On a vu dans le tableau ci-dessus qu'il est proposé pour l'exercice 2001-2002 un effectif de 1 710 civils, dont 782 recrutés sur le plan international (305 administrateurs, 156 agents des services généraux et 321 agents du Service mobile), 758 agents locaux et 170 Volontaires des Nations Unies. Par rapport à l'exercice 2000-2001, cela représente une augmentation de 1 047 civils, dont 444 recrutés sur le plan international (161 administrateurs, 123 agents des services généraux et 160 agents du Service mobile), 433 agents locaux et 170 Volontaires des Nations Unies (voir les renseignements détaillés figurant à l'annexe IV du présent rapport). L'organigramme actuel de la composante civile reflète le caractère multidisciplinaire du mandat de la Mission et la diversité des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, ainsi que l'immensité du territoire que couvrent ses opérations.

135. Les effectifs qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver donneraient à la Mission les moyens de faire face rapidement et efficacement à l'évolution politique en République démocratique du Congo, y compris dans l'est du pays. Les effectifs proposés pour les services organiques lui permettraient de mettre progressivement en place les capacités nécessaires dans les domaines des affaires politiques et humanitaires, des droits de l'homme et de l'information, ainsi que d'assurer la bonne mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, et de rapatriement ou de réinstallation des membres des groupes armés. Dans la mesure où l'appui que la Mission doit apporter aux contingents militaires, aux observateurs, à la police civile et aux services organiques de la composante civile pose d'immenses difficultés logistiques et techniques, des services d'appui suffisamment dotés en effectifs doivent également être prévus (voir plus loin les renseignements détaillés figurant aux paragraphes 145 à 154).

Composante civile – services organiques

136. Le tableau d'effectifs des services organiques fait apparaître une augmentation de 325 postes (1 D-2, 7 D-1, 11 P-5, 44 P-4, 27 P-3, 8 P-2, 26 postes d'agent du Service mobile, 61 postes d'agent des services généraux, 121 postes d'agent local et 19 postes de Volontaire des Nations Unies). Cette augmentation s'explique par la réorganisation et le renforcement des bureaux du quartier général de la Mission à Kinshasa, le renforcement des bureaux régionaux existants ainsi que la création de nouveaux bureaux régionaux comme indiqué ci-dessus (par. 16 à 124). Les effectifs actuels et les effectifs proposés dans la partie VIII.B du présent rapport font apparaître la répartition du personnel par bureau aussi bien au niveau des services organiques qu'à celui de l'administration. L'organigramme figurant à l'annexe V montre le personnel déployé au quartier général de la Mission ainsi que dans les quartiers généraux des secteurs et les centres de coordination. Les effectifs des quartiers généraux de secteur et des centres de coordination représentent le personnel de tous les bureaux et sections qui disposent d'agents dans les lieux d'affectation concernés.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

137. Pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, il est proposé de créer 297 nouveaux postes (1 D-2, 5 D-1, 11 P-5, 44 P-4, 26 P-3, 8 P-2, 21 postes

d'agent du Service mobile, 55 postes d'agent des services généraux, 107 postes d'agent local et 19 postes de Volontaire des Nations Unies). Cette augmentation découle essentiellement du renforcement des attributions actuelles du Bureau du Représentant spécial, en vue du déploiement de spécialistes des affaires politiques, des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de la protection de l'enfant et de l'information dans les quartiers généraux de secteur et les centres de coordination. En outre, de nouvelles sections ont été créées pour les questions d'égalité entre les sexes, les projets à impact rapide, les enquêtes et le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion ainsi que les affaires civiles. On trouvera dans la partie III du présent rapport des précisions concernant les attributions et la structure de ces nouvelles sections.

Nouveaux bureaux

138. Six postes (1 D-1, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) sont proposés pour le Groupe des questions de parité entre les sexes. Cinq postes (1 P-3 et 4 postes d'agent local) sont proposés pour le Groupe des projets à impact rapide tandis que trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) sont proposés en vue de la création du Groupe des investigations.

Bureau des affaires civiles

139. Dix-neuf nouveaux postes (1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux et 8 postes d'agent local) sont proposés en vue de la création du Bureau des affaires civiles. Ce nouveau bureau déploiera du personnel dans les bureaux régionaux de la Mission (voir partie III ci-dessus).

Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion

140. Vingt-cinq nouveaux postes (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux, 5 postes d'agent local et 5 postes de Volontaire des Nations Unies) sont proposés en vue de la création de la Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion au quartier général ainsi que dans la zone de la Mission pour exécuter le mandat de la Mission (voir la partie III ci-dessus).

Bureau du commandant de la Force

141. Vingt-cinq nouveaux postes (1 D-1, 2 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux et 16 postes d'agent local) sont proposés pour le Bureau du commandant de la Force. Les ressources humaines supplémentaires demandées sont indispensables pour permettre au commandant de la Force de s'acquitter des responsabilités inhérentes à l'élargissement de la Mission.

Bureau du facilitateur neutre

142. Deux nouveaux postes (1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) sont proposés pour le Bureau du facilitateur neutre. Il est également proposé de reclasser un poste P-4 à P-3, ce qui entraîne une augmentation d'effectifs nette d'un poste.

Bureau de la police civile

143. Quatre nouveaux postes (1 D-1, 1 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile) sont proposés en vue de la création du Bureau de la police civile qui sera chargé d'assurer le déploiement des membres de la police civile à la Mission (voir partie III ci-dessus).

Administration

144. Pour répondre aux besoins des services organiques, la composante administrative a été renforcée et élargie. Il est proposé une augmentation de 722 postes à la Division de l'administration (1-D-2, 2 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 33 P-3, 10 P-2, 134 postes d'agent du Service mobile, 62 postes d'agent des services généraux, 312 postes d'agent local et 151 postes de Volontaire des Nations Unies). Cette augmentation est due essentiellement au renforcement et à la réorganisation des bureaux actuels du quartier général de la Mission, des quartiers généraux de secteur, des bases d'approvisionnement et des centres de coordination ainsi qu'à la création de nouveaux bureaux en vue de répondre aux exigences qu'impose l'élargissement du mandat.

Quartier général (Kinshasa)

145. L'augmentation proposée de 217 postes (1-D-2, 1 D-1, 6 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 4 P-2, 12 postes d'agent du Service mobile, 20 postes d'agent des services généraux, 111 postes d'agent local et 51 postes de Volontaire des Nations Unies) est due essentiellement au fait qu'il faut étoffer les bureaux et sections existants et créer de nouveaux services (Groupe du contrôle administratif, Groupe de la sécurité aérienne, Groupe du budget et du contrôle des coûts, Groupe de la gestion des contrats et des mémorandums d'accord (contrats), antenne du système d'information géographique, Centre mixte de contrôle des opérations logistiques et Section de la formation).

Bureau du Directeur de l'administration

146. Trente-sept nouveaux postes (1-D-2, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 postes d'agent du Service mobile, 7 postes d'agent des services généraux, 16 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) sont proposés pour le Bureau du Directeur de l'administration. Cette augmentation d'effectifs s'explique essentiellement par la nécessité de renforcer et d'accroître le Bureau du chef de l'administration, l'élargissement de la Section des services de sécurité ainsi que par la création de la Section de la formation, du Groupe du contrôle administratif, du Groupe de la sécurité aérienne et du Groupe du budget et du contrôle des coûts (voir partie III ci-dessus). Il est proposé de relever la classe du poste du responsable de l'administration de chef de l'administration (D-1) à Directeur de l'administration (D-2). La suppression du poste D-1 entraîne ainsi une augmentation d'effectifs nette de 36 postes au Bureau du Directeur. Il est proposé que le poste de chef du nouveau Groupe du budget et du contrôle des coûts soit de la classe P-5.

Bureau du chef des services administratifs

147. Il est proposé d'augmenter les effectifs du Bureau du chef des services administratifs par l'apport de 55 postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 14 postes d'agent des services généraux, 15 postes d'agent local et 13 postes de Volontaire des

Nations Unies). Il est également proposé de supprimer trois postes P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile, ce qui donnera une augmentation d'effectifs nette de 29 postes. Les augmentations proposées concernent les sections suivantes : finances, personnel, achats et services généraux (2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile). Il est proposé de reclasser le poste de chef des services administratifs à D-1 et ceux de chef des Sections des finances, du personnel et des achats à P-5.

Bureau des services d'appui intégré

148. Les effectifs du Bureau du chef des services d'appui intégré seront étoffés de 107 postes (1 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 80 postes d'agent local et 35 postes de Volontaire des Nations Unies) tandis que 1 poste d'agent des services généraux sera supprimé, ce qui donnera une augmentation d'effectifs nette de 126 postes. Ces augmentations d'effectifs sont proposées pour les sections existantes du Bureau, notamment la Section des bâtiments, la Section du contrôle des mouvements, la Section des approvisionnements, la Section des services informatiques, la Section des communications et la Section des transports, ainsi que pour les nouvelles sections (Centre de contrôle logistique conjoint, Section de la gestion des contrats et des mémorandums d'accord et antenne du système d'information géographique). Il est proposé de reclasser le poste de chef des services d'appui intégré de la classe actuelle de P-5 à D-1. Les 3 postes P-5 concernent les chefs des Sections du bâtiment, des opérations aériennes et des communications.

Bases de soutien logistique (Bangui et Goma)

149. Comme suite à un examen des besoins opérationnels des bases de soutien logistique, il est proposé de supprimer 27 postes (1 P-4, 9 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent local), qui seraient partiellement compensés par 12 créations de postes (1 P-5, 1 P-3, 4 postes d'agent du Service mobile et 6 postes de Volontaire des Nations Unies) à la base de soutien logistique de Bangui, entraînant ainsi une réduction d'effectifs nette de 15 postes.

150. Si une réduction des ressources nécessaires s'impose à la base de Bangui, d'où la réduction globale du nombre de postes, on s'attend à une demande accrue de services dans l'est de la République démocratique du Congo, d'où la nécessité d'étoffer les effectifs de la base de Goma de 104 postes (7 P-3, 2 P-2, 17 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux, 51 postes d'agent local et 21 postes de Volontaire des Nations Unies).

151. La réorganisation de bases de soutien logistique se solde par une augmentation de 90 postes (1 P-5, 8 P-3, 2 P-2, 8 postes d'agent du Service mobile, 10 postes d'agent des services généraux, 34 postes d'agent local et 27 postes de Volontaire des Nations Unies) et par le reclassement d'un poste P-4 à P-5, soit une augmentation d'effectifs nette de 89 postes.

Quartiers généraux des secteurs et centres de coordination

152. Une augmentation de 412 postes est proposée pour les quartiers généraux des secteurs et les centres de coordination; 359 postes sont déployés dans les quartiers généraux des secteurs comme suit : 2 P-5, 5 P-4, 17 P-3, 4 P-2, 102 postes d'agent du Service mobile, 32 postes d'agent des services généraux, 137 postes d'agent local et 60 postes de Volontaire des Nations Unies. Cinquante-trois postes sont proposés

pour les centres de coordination nouvellement créés (1 P-3, 1 P-2, 12 postes d'agent du Service mobile, 30 postes d'agent local et 9 postes de Volontaire des Nations Unies).

Volontaires des Nations Unies

153. Pour répondre aux exigences du mandat de la Mission, il est proposé de déployer 147 Volontaires des Nations Unies au titre de la composante administrative de la Mission au quartier général, aux quartiers généraux des secteurs et dans les centres de coordination. Ceux-ci travailleraient dans les domaines des finances, du budget, de la logistique, du génie, des transports, des communications et des services médicaux.

154. On trouvera à l'annexe III au présent rapport des informations détaillées concernant les effectifs proposés; la ventilation par bureau figure à la section B ci-après et le déploiement du personnel militaire et du personnel civil à la section C.

B. Effectifs actuels et effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées				Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Services de sécurité	Personnel local			Administrateurs recrutés sur le plan local
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																	
Effectifs actuels	1	1	1	2	9	13	27	2	56	2	-	14	-	16	25	-	97
Effectifs proposés	1	1	2	7	20	57	53	10	151	23	-	69	-	92	132	-	394
Bureau du commandant de la Force																	
Effectifs actuels	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	1	-	3
Effectifs proposés	-	-	1	1	-	-	-	-	2	2	-	7	-	9	15	-	26
Bureau du facilitateur neutre																	
Effectifs actuels	-	-	1	1	2	4	2	1	11	-	-	1	-	1	4	-	16
Effectifs proposés	-	-	1	1	2	3	3	1	11	1	-	1	-	2	4	-	17
Bureau de la police civile																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	1	-	-	2	2	-	-	-	2	-	-	4
Administration																	
Effectifs actuels	-	-	-	1	6	21	45	3	76	159	-	17	-	176	295	-	547
Effectifs proposés	-	-	1	2	15	30	77	14	139	293	2	77	-	372	607	-	1 269
Total, services organiques et administration																	
Effectifs actuels	1	1	3	4	17	38	74	6	144	161	-	33	-	194	325	-	663
Effectifs proposés	1	1	5	12	37	91	3	25	305	321	2	154	-	477	758	-	1 710

C. Déploiement du personnel militaire et du personnel civil du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Catégorie de personnel	Période de déploiement												
	Déploiement effectif						Déploiement proposé						
	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	29 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	Moyenne
Personnel militaire													
Observateurs militaires	370	396	396	426	615	615	615	650	680	680	710	810	580
Contingents	1 860	1 871	1 866	2 226	2 894	2 894	3 274	3 444	3 594	3 594	4 727	4 727	3 081
Total, personnel militaire	2 230	2 267	2 262	2 652	3 509	3 509	3 889	4 094	4 274	4 274	5 437	5 537	3 661
Personnel civil													
<i>Police civile</i>	–	–	–	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
<i>Personnel international</i>													
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	2	2	2	2	3	3	3	4	4	5	5	5	3
D-1	4	4	4	4	6	10	11	12	12	12	12	12	9
P-5	6	8	6	9	20	28	30	33	33	37	37	37	24
P-4	30	30	24	26	30	50	60	65	75	80	89	91	54
P-3	42	53	54	67	101	111	116	126	131	131	131	133	100
P-2	19	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	25	24
Total partiel	104	122	115	133	186	228	246	266	281	291	300	305	215
Service mobile	127	164	180	208	240	260	270	285	300	310	321	321	249
Agents des services généraux (1re classe)	–	–	–	–	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Agents des services généraux (autres classes)	81	95	103	106	113	120	125	140	150	154	154	154	125
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	208	259	283	314	355	382	397	427	452	466	477	477	375
Total, personnel international	312	381	398	447	541	610	643	693	733	757	777	782	590
<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Personnel local</i>	305	331	353	371	398	448	473	523	623	673	758	758	501
<i>Volontaires des Nations Unies</i>	8	12	14	24	25	35	50	65	85	105	125	170	60
Total, personnel civil	625	724	765	855	977	1 106	1 179	1 294	1 454	1 548	1 673	1 723	1 164

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

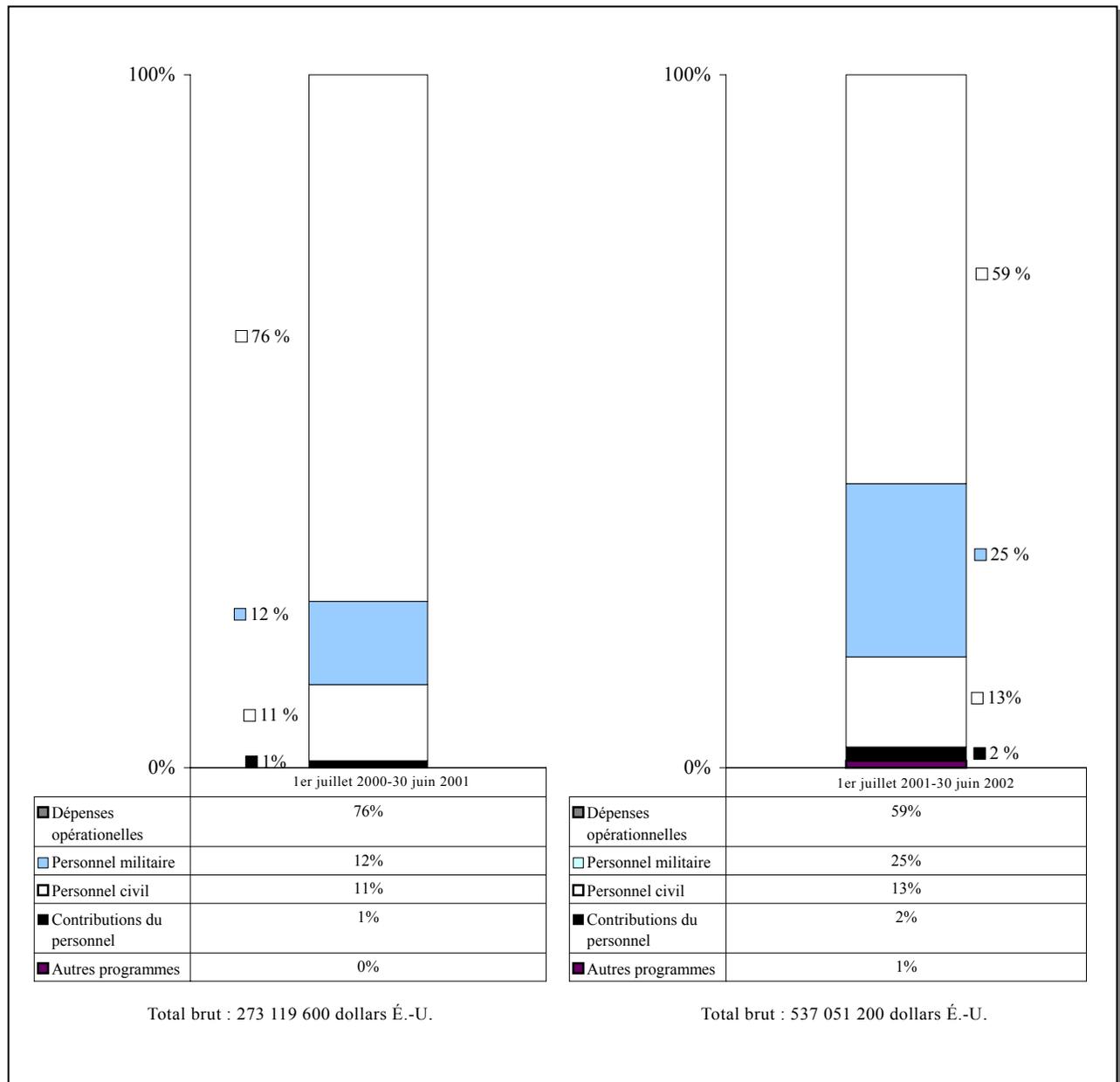
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	6 août 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^b	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	5 444,7	19 160,1	39 455,1	–
2. Contingents	1 957,4	11 249,8	69 762,1	–
1. 3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	300,0	1 320,0	12 644,7	–
b) Soutien autonome	150,0	1 246,8	10 915,4	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	–	198,7	1 469,2	–
Total partiel, rubrique 3	450,0	2 765,5	25 029,3	–
Total, catégorie I	7 852,1	33 175,4	134 246,5	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	–	–	544,9	–
2. Personnel international et personnel local	4 132,2	28 790,5	67 780,6	–
3. Volontaires des Nations Unies	–	–	3 319,4	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	4 132,2	28 790,5	71 644,9	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	3 230,6	11 451,5	28 210,8	15 246,7
2. Remise en état des infrastructures	–	5 130,0	8 249,9	8 249,9
3. Transports	12 100,0	37 534,1	29 625,4	17 542,8
4. Opérations aériennes	6 043,9	63 295,5	149 585,7	–
5. Opérations navales	–	–	2 307,0	–
6. Transmissions	13 670,1	26 139,6	19 973,1	8 832,1
7. Matériel divers	7 035,0	22 362,7	22 261,4	19 618,6
8. Fournitures et services	2 571,1	9 010,0	21 678,2	1 832,9

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	6 août 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^b	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	1 000,0	23 935,0	26 985,0	26 985,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	800,0	8 850,0	10 500,0	10 500,0
Total partiel, rubrique 9	1 800,0	32 785,0	37 485,0	37 485,0
Total, catégorie III	46 450,7	207 708,4	319 376,5	108 808,0
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	6,0	28,8	1 495,5	986,0
3. Programmes de formation	–	82,5	668,4	–
4. Programmes de déminage	–	–	400,0	400,0
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
6. Projets à impact rapide	–	300,0	700,0	700,0
Total, catégorie IV	6,0	411,3	3 263,9	2 086,0
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	240,0	3 034,0	8 519,4	–
Montant brut des ressources nécessaires, catégories I à VII	58 681,0	273 119,6	537 051,2	110 894,0
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(240,0)	(3 034,0)	(8 519,4)	–
Montant net des ressources nécessaires, catégories I à VIII	58 441,0	270 085,6	528 531,8	110 894,0
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–
Total	58 681,0	273 119,6	537 051,2	110 894,0

^a Telles que figurant dans la partie III.A du rapport rendant compte de l'exécution du budget (A/55/935).

^b Résolutions 54/260 B et 55/275 de l'Assemblée générale.

B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie^{a, b}



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total.

^b Le total peut ne pas représenter 100 %, les chiffres ayant été arrondis

C. Renseignements complémentaires

1. Le projet de budget pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 a été établi sur la base du déploiement de 4 727 membres des contingents, 810 observateurs militaires, 13 membres de la police civile, 783 membres du personnel international, 758 membres du personnel local et 170 Volontaires des Nations Unies. Outre le déploiement progressif, les prévisions de dépenses pour le personnel international tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 %. Les traitements du personnel engagé pour des périodes de durée limitée ont été calculés sur la base du barème des traitements en vigueur en juillet 2000. On estime que 70 % du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs et au Service mobile seront engagés spécifiquement pour la mission. Les estimations de dépenses pour le personnel local, la police civile et les Volontaires des Nations Unies reflètent un taux de vacance de postes de 5 %. Les prévisions de dépenses sont basées sur le déploiement progressif du personnel militaire et du personnel civil (voir partie VIII.C ci-dessus). Les prévisions de dépenses pour les différents articles au titre de la rubrique Fournitures diverses ont été ajustées aussi pour tenir compte des vacances de postes. Il a été tenu compte aussi d'un facteur d'indisponibilité de 10 % pour les frais d'exploitation des véhicules, sur la base des taux de vacance du personnel international. Les estimations de dépenses comprennent aussi 2 086 800 dollars pour le remboursement aux gouvernements au titre des contingents correspondant à la période s'achevant le 30 juin 2001, pour lequel les crédits n'ont pas été pleinement engagés à la fermeture des comptes pour cette période, faute d'informations suffisantes sur les contingents effectivement déployés dans le cadre de la Mission.

Personnel militaire

Montant réparti : 33 175 400 dollars; prévisions de dépenses : 134 246 500 dollars; écart : 101 071 100 dollars

2. Les prévisions de dépenses, d'un montant de 134 246 500 dollars au titre de cette rubrique, sont fondées sur le déploiement d'un maximum de 810 observateurs militaires et de 4 727 membres des contingents. Ces dépenses couvrent les besoins pour les observateurs militaires (39 455 100 dollars), les membres des contingents militaires (69 762 100 dollars) et les autres besoins touchant au personnel militaire (25 029 300 dollars). Le montant prévu pour les contingents militaires comprend un montant de 2 086 800 dollars qui couvre le remboursement aux gouvernements au titre des contingents (1 952 200 dollars) et l'indemnité d'habillement et d'équipement (134 600 dollars) correspondant à des dépenses pour lesquelles des crédits n'avaient pas été engagés au cours de la période s'achevant le 30 juin 2001 faute d'informations suffisantes sur les contingents effectivement déployés dans le cadre de la Mission.

Observateurs militaires

3. Les prévisions de dépenses au titre de cette rubrique correspondent au coût du déploiement progressif d'un maximum de 810 observateurs militaires dans la zone de la MONUC, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous, en se fondant sur les taux propres à la mission figurant à l'annexe II.A. Ces prévisions de dépenses correspondent à 178 663 jours-homme (33 224 000 dollars) et prennent en compte un taux de vacance de postes de 5 %. En outre, les prévisions de dépenses couvrent

les frais de déploiement et de relève (6 113 500 dollars) et l'indemnité d'habillement et d'équipement (117 600 dollars).

Tableau 1
Déploiement des observateurs militaires

2001						2002					
Nombre effectif				Nombre prévu		Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
370	396	396	426	615	615	650	680	680	710	810	810

Contingents militaires

4. Les estimations de dépenses correspondent au déploiement progressif d'un maximum de 4 727 membres des contingents, comme indiqué au tableau 2 ci-dessous, comprenant des unités de gardes, des installations médicales de niveaux I et II, une unité d'évacuation médicale, une unité de manutention du fret, une unité de secourisme en cas d'accident aérien, des unités du génie, une unité pour la station de traitement des eaux, des unités de convoi, des unités de commandement des quartiers généraux et d'appui aux quartiers généraux, un escadron des transmissions, un bataillon d'infanterie, un régiment d'aviation et des unités de chauffeurs. Les estimations de dépenses doivent couvrir le remboursement aux gouvernements au titre des contingents de 36 971 mois-homme (40 145 100 dollars) dont un montant de 1 952 200 dollars pour les dépenses engagées pendant la période s'achevant le 30 juin 2001, mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus. Les estimations de dépenses d'un montant de 2 745 200 dollars au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement comprennent aussi 134 600 dollars au titre des dépenses relatives à la période précédente. En outre, les estimations de dépenses peuvent couvrir les rations dont l'eau de boisson et une réserve de 14 jours (11 119 200 dollars), aux coûts unitaires énoncés à l'annexe II.A au présent rapport. Le montant de 13 543 000 dollars prévu au titre de la rubrique Déploiement, relève et rapatriement est calculé sur la base de deux relèves pour les six unités de contingents existantes et une relève pour quatre unités de contingents ainsi que les voyages pour le déploiement de neuf unités de contingents.

Tableau 2
Déploiement du personnel des contingents

2001						2002					
Nombre effectif				Nombre prévu		Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1 860	1 871	1 866	2 226	2 894	2 894	3 274	3 444	3 594	4 321	4 727	4 727

Autres ressources nécessaires au titre du personnel militaire

5. Les présentes dépenses comprennent un montant de 12 644 700 dollars qui représente les sommes à rembourser aux gouvernements pour le matériel dans la zone de la Mission, au titre de contrats de location avec services, et un montant de 10 915 400 dollars au titre du soutien autonome. Les ressources nécessaires pour

l'utilisation du matériel appartenant aux contingents comprennent un montant de 998 600 dollars pour la mise en peinture du matériel dans la zone de la mission. Un montant de 1 469 200 dollars pour couvrir les sommes pouvant être versées en cas de décès, d'invalidité, de blessures ou de maladies aux contingents militaires, aux observateurs militaires et à la police civile. Les ressources nécessaires ont été calculées sur la base d'une indemnisation moyenne de 40 000 dollars pour 37 demandes représentant 1 % de l'effectif militaire mensuel moyen.

Personnel civil

Montant réparti : 28 790 500 dollars; prévisions de dépenses : 71 644 900 dollars; écart : 42 854 400 dollars

Police civile

6. Les prévisions de dépenses correspondent aux indemnités de subsistance (missions), frais de voyages et indemnité d'habillement et d'équipement pour 13 membres de la police civile et les ressources nécessaires ont été estimées en utilisant les taux indiqués à l'annexe II.A du présent rapport.

Personnel international et personnel local

7. Les prévisions de dépenses pour les traitements du personnel international, les dépenses communes de personnel et les indemnités de subsistance (missions) ont été calculées sur la base du calendrier de déploiement qui figure à l'annexe III du présent rapport et elles tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 %. Les traitements internationaux sont calculés sur la base des coûts salariaux standard applicables à New York pour 204 membres du personnel. Les traitements correspondant à 544 membres du personnel recrutés au titre de contrats de durée limitée ont été calculés sur la base d'un barème applicable en juillet 2000. On estime que 70 % des administrateurs et des agents mobiles ont été recrutés spécifiquement pour la Mission. En outre, le montant prévu au titre des dépenses communes de personnel pour les personnes engagées spécifiquement pour la Mission tient compte des ressources nécessaires réduites pour cette catégorie et reflète une réduction de 50 % par rapport aux coûts standards. Les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base des barèmes locaux applicables à la zone de la mission (voir annexe II.A). Les prévisions de dépenses pour le personnel local tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 5 %. En outre, ces prévisions de dépenses comprennent une prime de risque.

8. Les ressources nécessaires au titre de la rubrique Autres frais de voyage (945 300 dollars) couvrent les voyages effectués par les hauts fonctionnaires de la MONUK pour se rendre au Siège. Le Représentant spécial devrait être accompagné par deux fonctionnaires pour entreprendre quatre voyages de sept jours au Siège. Un montant est prévu aussi pour trois voyages du commandant de la Force qui doit se rendre à New York durant la période considérée. Les estimations de dépenses couvrent aussi les voyages du Directeur de l'administration, ainsi que du personnel des bureaux chargés des opérations aériennes, de génie, de la police militaire, de la police civile, des transmissions et des services électroniques, de la gestion des contrats, de l'approvisionnement et des services, de la logistique, du personnel, des politiques, du budget, des finances et du contrôle administratif, qui doit se rendre au

Siège pour différentes questions, ainsi que les voyages effectués aux fins de formation. Les estimations de dépenses couvrent aussi les autres frais correspondant aux voyages régionaux, d'un coût estimé à 10 000 dollars par mois. Les dépenses prévues au titre de la rubrique Autres frais de voyages sont ventilées à l'annexe II.A du présent rapport.

Volontaires des Nations Unies

9. Les estimations de dépenses correspondent à 170 Volontaires des Nations Unies pour l'exercice financier 2001-2002 (3 319 400 dollars) dans les domaines suivants : affaires politiques, droits de l'homme, finances, personnel, fournitures et services, système d'information géographique, services électroniques et traitement des données, transmissions, transport, gestion des bâtiments, contrôle des mouvements, services médicaux et logistique. Les montants prévus sont calculés sur la base des coûts mensuels pour les Volontaires des Nations Unies précisés à l'annexe II.A du présent rapport.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 207 708 400 dollars; prévisions de dépenses : 319 376 500 dollars; écart : 111 668 100 dollars

10. Le montant prévu à cette rubrique correspond aux dépenses au titre des locaux et de l'hébergement (28 210 800 dollars), de la remise en état des infrastructures (8 249 900 dollars), des transports (29 625 400 dollars), des opérations aériennes (149 585 700 dollars), des opérations navales (2 307 000 dollars), des transmissions (19 973 100 dollars), du matériel divers (22 261 400 dollars), des fournitures et services (21 678 200 dollars) et du fret aérien et de surface (37 485 000 dollars).

Locaux/hébergement

11. Le montant prévu à cette rubrique concerne la location de locaux (9 859 600 dollars) au quartier général de la Mission à Kinshasa, au port de mer de Matadi, dans les bases de soutien logistique de Bangui et de Goma, les quatre quartiers généraux de secteur, les quatre centres de coordination, les terrains réservés aux entreprises de génie et les terrains pour les unités fluviales. Les négociations prolongées sur le loyer de la base de soutien logistique de Bangui se sont achevées le 13 septembre 2001, et il est à prévoir un loyer de 500 000 dollars rétroactif à compter du 1er avril 2000. Un montant prévu de 7 millions de dollars correspond à 14 mois de location de la base de soutien logistique de Bangui. La MONUC prévoit de cesser de louer cette base au 31 décembre 2001. La répartition des loyers est donnée à l'annexe II.A du présent rapport.

12. Le montant prévu pour les travaux de remise en état et de rénovation des locaux (3 246 500 dollars) concerne les emplacements loués. En raison de l'usure normale des locaux occupés par la MONUC, il faut prévoir des montants pour des réparations, rénovations, améliorations et modifications supplémentaires. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un complément d'information sur ce sujet.

13. Le montant prévu pour les achats de fournitures d'entretien est de 403 200 dollars, pour les bureaux régionaux. Les services d'entretien coûteraient 294 900

dollars; ils concernent aussi l'entretien des extincteurs, des climatiseurs et des réfrigérateurs.

14. Le montant prévu pour les services d'utilité publique (12 406 400 dollars) couvrira le coût de l'eau et de l'électricité ainsi que du carburant destiné aux 502 groupes électrogènes qui sont la propriété des Nations Unies et aux 27 qui sont la propriété des contingents, ces groupes électrogènes étant la principale source d'électricité utilisée par la Mission.

15. Les dépenses afférentes à la construction ou au montage de bâtiments préfabriqués correspondent à la construction d'installations pour les contingents et pour les policiers civils. Les montants indiqués comprennent les travaux de viabilisation des terrains et l'acquisition de tous les principaux matériaux de construction, dont certains seront produits localement. On trouvera un complément d'information à ce sujet à l'annexe III du présent rapport.

Remise en état des infrastructures

16. Le montant prévu à cette rubrique (8 249 900 dollars) permettra d'améliorer les équipements et installations des aéroports et les équipements de surveillance du trafic aérien et d'aide à la navigation dans les aéroports (6 456 900 dollars), en fonction des besoins d'amélioration des aéroports et des installations déterminés par les ingénieurs de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Un montant a également été prévu pour la réfection de routes (415 000 dollars), l'installation et la réparation de ponts (1 178 000 dollars) et l'amélioration des voies d'eau (200 000 dollars). On trouvera à ce sujet un complément d'information à l'annexe II.C du présent rapport.

Transports

17. Le montant prévu à cette rubrique, de 29 625 400 dollars, inclut l'achat de 504 véhicules (17 369 100 dollars) durant l'exercice 2001-2002 (voir complément d'information à l'annexe II.C du présent rapport). Le parc de véhicules de la MONUC comprend actuellement 1 097 véhicules appartenant aux Nations Unies (151 transférés d'autres missions, 367 achetés en 1999-2000 et 579 achetés en 2000-2001) dont 84 remorques. Les frais d'entretien, de carburant et d'assurance sont calculés sur la base d'un parc de 1 517 véhicules des Nations Unies (1 013 usagés et 504 neufs) et de 385 véhicules appartenant aux contingents. Les montants sont calculés sur la base du déploiement des nouveaux véhicules à compter de janvier 2002. Ces véhicules seront destinés à toutes les catégories de personnel au quartier général de la Mission, aux quartiers généraux des secteurs et dans les bureaux régionaux, sur la base des taux standard ou conformément à des dispositions contractuelles. Le montant prévu pour le carburant et les lubrifiants (5 779 000 dollars) est calculé après une réduction de 10 % pour tenir compte des véhicules qui ne sont pas effectivement utilisés. Les prévisions de dépenses comprennent aussi 173 700 dollars pour du matériel d'atelier, sur la base de 1 % de la valeur des nouveaux véhicules.

Opérations aériennes

18. Étant donné l'étendue de la zone de la MONUC et l'absence de bonnes routes et de voies d'eau, et en raison des problèmes de sécurité, la Mission utilise surtout l'avion pour transporter le personnel et le matériel.

19. Durant l'exercice financier achevé le 30 juin 2001, la MONUC a utilisé une flotte de 35 appareils (8 hélicoptères et 27 avions). Les prévisions de dépenses sont basées sur une flotte un peu réduite, de 33 appareils (14 hélicoptères et 19 avions) obtenus au terme de contrats commerciaux à long terme ou de lettres d'attribution. Ces appareils sont utilisés pour les opérations d'urgence et de sécurité, les évacuations sanitaires et les opérations de recherche et sauvetage. La structure de la flotte a été légèrement modifiée surtout du fait qu'il a fallu disposer de quatre hélicoptères de plus dans les nouveaux centres de coordination de Boende et de Basankusu pour le transport de fret et de personnel. En outre, deux hélicoptères lourds seront stationnés à Kananga et Kalemie pour aider les centres de coordination d'Ilebo et de Manono. Comme ces deux localités n'ont que de courtes pistes de décollage, l'utilisation des hélicoptères est considérée comme plus indiquée et moins coûteuse. Le nombre d'avions nécessaires a été réduit, et la phase II de l'opération étant maintenant achevée, il faut maintenant des avions-cargos capables d'atterrir et de décoller sur des pistes courtes. Le montant prévu inclut aussi l'indemnité de subsistance en mission des équipages (777 600 dollars) et d'autres dépenses liées aux opérations aériennes (voir annexe II.A).

20. Les montants prévus pour les hélicoptères (39 109 000 dollars) correspondent à la location ou l'affrètement de 14 hélicoptères, 10 pendant 12 mois et 4 pendant 8 mois. La flotte comprend 12 hélicoptères de manoeuvre moyens (8 MI-MTV, 2 MI-8T et 2 S61N) ainsi que deux hélicoptères lourds pour le transport de matériel et l'aide médicale apportée à la Mission, de façon à permettre des évacuations sanitaires rapides. On trouvera à l'annexe II.A du présent rapport un complément d'information concernant les heures de vol, les frais de location et d'affrètement et le coût du carburant d'aviation.

21. Le montant prévu pour les 19 avions (76 764 700 dollars) concerne 7 avions-cargos lourds, 6 avions de transport moyens et 6 avions légers pour le transport de fret et de voyageurs, en particulier le personnel des contingents, dans la zone de la Mission.

Opérations navales

22. Le montant demandé à cette rubrique (2 307 000 dollars) comprend les frais d'affrètement ou de nolisement, les frais de combustible et d'assurance pour 10 trajets du convoi de péniches logistiques durant l'exercice financier, pour la livraison des fournitures médicales, éducatives et humanitaires. On trouvera à l'annexe II.C du présent rapport un complément d'information à ce sujet.

Transmissions

23. Le montant demandé prévoit l'achat de matériel complémentaire de transmissions (8 636 800 dollars) pour la période de transition de la phase III de la MONUC, la Mission ayant besoin d'une infrastructure de transmissions plus efficace pour s'acquitter de son mandat. Le montant demandé prévoit aussi l'acquisition de matériel d'essai et d'atelier (voir un complément d'information à l'annexe II.C du présent rapport). Le montant prévu pour les pièces de rechange et les fournitures (2 254 300 dollars) est calculé sur la base de 10 % de la valeur du matériel de transmissions que possède la Mission. Le montant indiqué est prévu pour couvrir les besoins en communications commerciales dont l'analyse détaillée figure à l'annexe II A du présent rapport.

Matériels divers

24. L'augmentation proposée des effectifs, l'extension de la Mission et des bureaux régionaux entraînent la nécessité d'acquérir divers autres matériels, notamment du matériel de bureau (22 261 400 dollars). Les membres des contingents, les observateurs militaires et les policiers civils ont été déployés dans plus de 22 localités de l'ensemble de la zone de la Mission. De ce fait, diverses catégories d'articles, matériel de bureau, équipement de bureau, matériel informatique, matériel de sécurité, groupes électrogènes, matériel d'observation, citernes de carburant avec débitmètre, matériel de soins médicaux et dentaires, équipement d'hébergement, équipement de réfrigération, matériel divers, installations de purification de l'eau avec pièces de rechange, seront nécessaires durant la période couverte par le budget. Les montants prévus permettront l'acquisition de logiciels (363 000 dollars) pour la nouvelle cellule du Système d'information géographique. Ces matériels divers ne peuvent être obtenus dans les stocks excédentaires de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. On trouvera à l'annexe II.C du présent rapport un complément d'information sur la question.

Fournitures et services

25. Le montant demandé pour les services d'audit est de 85 600 dollars.

26. Un montant de 13 337 400 dollars est prévu pour des services contractuels qui comprennent des services de soutien technique (5 507 400 dollars), des services de télécommunications et d'informatique (7 008 000 dollars); il est prévu aussi 822 000 dollars pour le nettoyage, l'évacuation des eaux usées et l'enlèvement des ordures ménagères.

27. Ces services contractuels de soutien technique sont notamment la supervision du personnel des projets de construction, des ingénieurs de conception de systèmes sur le terrain, des métreurs et des vérificateurs ainsi que des inspecteurs, techniciens et comptables.

28. Parmi les services contractuels figurent aussi les services de télécommunications et services informatiques, fournis par exemple par les techniciens de la radiodiffusion et des studios d'émission, les techniciens des transmissions par satellite, les informaticiens spécialistes de la gestion de Lotus Notes.

29. On trouvera à l'annexe II.A du présent rapport un complément d'information sur les besoins de services relatifs au nettoyage, à l'entretien des sols et à l'évacuation des ordures ainsi que les fournitures correspondantes.

Fret aérien et de surface

30. Les montants prévus pour le fret aérien et de surface comprennent le coût de la livraison et du transport intérieur du matériel des contingents (26 985 000 dollars) pour les 17 unités militaires qui seraient déployées pour la Mission durant la période budgétaire retenue. Les prévisions de dépenses incluent également le coût des transports aériens et maritimes commerciaux ainsi que le fret et le camionnage par les soins d'entreprises commerciales, pour le transport du matériel des Nations Unies.

Autres programmes

Montant réparti : 411 300 dollars; prévisions de dépenses : 3 263 900 dollars; écart : 2 852 600 dollars

31. Les ressources prévues à cette rubrique concernent les programmes d'information (1 495 600 dollars), la formation (668 400 dollars), le déminage (400 000 dollars) et les projets à impact rapide (700 000 dollars).

Programmes d'information

32. Les ressources prévues à cette rubrique comprennent un montant de 986 100 dollars pour du matériel, 365 000 dollars pour des services contractuels et 144 500 dollars pour des fournitures.

33. Les ressources prévues permettront d'acquérir du matériel radio, vidéo et photographique nécessaire pour les émissions de radio et de télévision et la presse écrite, en six langues (lingala, tshiluba, kiswahili, kikongo, français et anglais) pour diffuser des informations sur les activités des Nations Unies dans la République démocratique du Congo. À ce sujet, la MONUC se propose de créer un service indépendant de radiodiffusion à ondes courtes couvrant l'ensemble du pays. On trouvera à l'annexe II.C un complément d'information sur les équipements nécessaires.

34. Les prévisions de dépenses comprennent des montants relatifs à des services contractuels d'impression de brochures, bulletins, autocollants, calendriers et programmes divers sur l'évolution de la Mission. Les montants prévus incluent aussi les honoraires des producteurs d'émissions. On trouvera à l'annexe II.A des informations détaillées sur les besoins des services contractuels d'information.

Programmes de formation

35. Le montant de 668 400 dollars est prévu à cette rubrique pour les frais de formation de 40 membres du personnel qui participeront à des stages de gestion financière, à un séminaire régional de l'Organisation internationale de l'aviation civile, à des stages de formation technique organisés par les Nations Unies, des stages d'informatique ou portant sur les fonctions d'achats, de transports, de communications ainsi qu'une formation sur le terrain pour le personnel spécialiste de l'information géographique de la MONUC. On trouvera à l'annexe II.A du présent rapport des informations sur les besoins de formation du personnel.

Programmes de déminage

36. Le montant prévu à cette rubrique (400 000 dollars) couvrira les besoins de déminage dans les zones de l'est du pays où la MONUC doit se déployer.

Projets à impact rapide

37. Parmi les projets à impact rapide figurent les activités de secours dans le domaine de l'hygiène publique, la réparation des hôpitaux et les installations médicales et l'achat de matériel et de fournitures médicales essentiels. En outre, parmi ces projets à impact rapide figure une aide en matière de transport pour faciliter la réunion des familles dissociées, assurer la réparation des équipements communautaires de base, améliorer les services d'adduction d'eau et les installations

d'épuration de l'eau, la remise en état des bâtiments scolaires et la fourniture de mobilier et matériel scolaires. Le montant indiqué (700 000 dollars) est le solde d'un crédit de 1 million de dollars approuvé pour des projets à impact rapide après les recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809).

38. On trouvera à l'annexe II.C du présent rapport un complément d'information sur les projets à impact rapide.

Contributions du personnel

Montant réparti : 3 034 000 dollars; prévisions de dépenses : 8 519 400 dollars; écart : 5 485 400 dollars

39. Le montant prévu à cette rubrique représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires des Nations Unies, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées sur la base du déploiement progressif de 778 fonctionnaires internationaux et de 578 agents locaux.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (3 034 000 dollars); prévisions de dépenses : (8 519 400 dollars); écart : (5 485 400 dollars)

40. Le montant correspondant aux contributions du personnel (voir ci-dessus) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (A) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUC.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
(en dollars É.-U.)						
1. Indemnité de subsistance (missions)						
République démocratique du Congo	169		169/126			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000/1er février 2002.
Ailleurs :						
Addis-Abeba	80		80			Taux en vigueur depuis le 1er mai 2001.
Bangui	113		113/70			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000/1er février 2002.
Bujumbura	90		90			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000.
Harare	60		60			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000.
Kampala	92		92			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000.
Kigali	100		100			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000.
Lusaka	115		115			Taux en vigueur depuis le 1er mars 2000.
Windhoek	71		71			Taux en vigueur depuis le 1er octobre 1999.
2. Frais de voyage (aller)						
Observateurs militaires	5 336		5 336			Y compris les faux frais au départ et à l'arrivée et l'excédent de bagages accompagnés.
Officiers de liaison militaire	5 336		5 336			Y compris les faux frais au départ et à l'arrivée et l'excédent de bagages accompagnés.
Contingents	1 700		1 719			Déploiement de 1 655 militaires, une relève pour 1 202 militaires et deux relèves pour 1 870 militaires (voyages groupés effectués en vertu de contrats commerciaux).

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	550				810	Effectif autorisé.	
Contingents	1 896				4 727	Effectif maximum proposé compte tenu du calendrier de déploiement progressif présenté dans la partie IV.E du rapport.	
4. Remboursements aux gouvernements au titre des contingents							
a) Soldes et indemnités	988				1 008 1 028	Taux standard; applicable au 1er janvier 2002.	
b) Indemnités du personnel spécialisé	291				297 303	Payable à 10 % du personnel d'infanterie et à 25 % du personnel de logistique/soutien; taux applicable au 1er janvier 2002.	
c) Indemnité journalière	1,28				1,28	Taux standard.	
d) Indemnité d'habillement et d'équipement	70				71 73	<i>Idem.</i> Applicable au 1er janvier 2002.	
5. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Observateurs militaires	200		200			Taux standard (par personne/par an).	
6. Détente et loisirs							
Permissions	10,50		10,50	10,50		Maximum de sept jours par période de six mois de service.	
Fournitures et matériel de détente	8,00				8,00	Taux standard pour l'acquisition de publications et de matériel de détente et de sport.	
7. Rations							
Rations	11,00		11,00			Coût par personne et par jour (contingents) – contrats commerciaux.	
Rations (réserve)	8,00		8,00			Payable pour 14 jours par personne.	
Eau en bouteille	1,15		2,55			4,5 litres par personne et par jour pour les unités militaires constituées.	
8. Matériel appartenant aux contingents							
Gros matériel	440 000				1 053 725	Coût estimatif mensuel au titre d'arrangements de location avec services (y compris un facteur de 7 % approuvé pour la Mission).	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
9. Soutien autonome							
Soutien autonome	415 600				909 617		Coût estimatif mensuel calculé sur la base des taux standard prévus pour le soutien autonome (y compris un facteur de 5,5 % approuvé pour la Mission).
10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000				1 % de l'effectif militaire mensuel moyen.
11. Personnel civil							
Police civile	–	13					
Personnel international	338	782					Effectif maximum proposé compte tenu du calendrier de déploiement progressif présenté dans la partie IV.B du rapport.
Personnel local	325	758					<i>Idem.</i>
Volontaires des Nations Unies	–	170					
12. Personnel local – République démocratique du Congo							
Traitement net	576		575,75				Calculé sur la base d'un poste de niveau G-3, échelon I, d'après le barème des traitements entré en vigueur le 1er juin 2000.
Dépenses communes de personnel	100		99,92				<i>Idem.</i>
Contributions du personnel	117		116,50				<i>Idem.</i>
13. Autres frais de voyage							
Représentant spécial et assistant	8 300				51 488		Consultations sur des questions politiques : 4 voyages de 4 jours pour 2 personnes (indemnité journalière de subsistance comprise).
Chef de l'administration					19 308		Trois voyages de 4 jours à destination de New York pour une personne (indemnités comprises).
Commandant de la Force					19 308		Trois voyages de 4 jours à destination de New York pour une personne (indemnités comprises).

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			(en dollars É.-U.)				
Département des opérations de maintien de la paix : hauts fonctionnaires	68 200					83 856	Consultations sur des questions militaires et politiques : 4 voyages de 7 jours pour 3 personnes (indemnité journalière de subsistance comprise).
Hauts fonctionnaires chargés des affaires politiques	61 400					25 920	Consultations sur des questions politiques : voyages de 14 jours pour 3 personnes (indemnité journalière de subsistance comprise).
Officiers responsables de la planification militaire						9 112	Participation d'une personne à un stage de formation sur le thème de l'égalité des sexes (16 jours).
Officiers responsables de la planification militaire						22 380	Participation de 3 personnes à des activités de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de rapatriement et de réinsertion (9 jours).
Fonctionnaires chargés de la planification (action antimines et police civile)						16 336	Appui à une opération de la MONUC : police civile (voyage de 10 jours pour une personne) et action antimines (voyage de 14 jours pour une personne).
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions :							
Spécialistes du contrôle des opérations aériennes et des mouvements aériens						38 548	Aide apportée pour la mise en place de la Mission : évaluation du contrôle des opérations aériennes (1 personne pour 6 jours et 1 personne pour 5 jours) et des mouvements aériens (1 personne pour 60 jours).
Spécialiste de la gestion des contrats						35 452	Aide apportée pour la gestion des contrats : 1 personne pour 90 jours et 1 personne pour 15 jours.
Spécialiste de l'administration et du soutien logistique	155 900					81 444	Assistance en matière de finances, de budget (3 personnes pour 7 jours), de personnel (1 personne pour 14 jours) et de soutien logistique (6 personnes pour 14 jours).

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			(en dollars É.-U.)				
<i>Idem</i>	98 900				209 248	Assistance et formation en matière d'installation (4 personnes pour 30 jours), de supervision (8 personnes pour 25 jours) et d'évaluation (11 personnes pour 5 jours) du matériel appartenant aux contingents.	
<i>Idem</i>	19 800				19 640	Évaluation globale du matériel médical sur le terrain : 2 personnes pour 19 jours.	
Spécialistes de l'appui technique	124 800				69 120	Installation d'un logiciel de gestion financière, de systèmes de communication et de systèmes de traitement électronique de l'information : 8 personnes pour 14 jours	
Ingénieurs	–				124 164	Participation aux opérations de la MONUC : 10 personnes pour 30 jours..	
Autres voyages dans la région	–			10 000	–	Dans le cadre de la Mission.	
14. Location de locaux							
Quartier général de la Mission (Kinshasa)	37 000				37 000	Pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.	
Commission militaire mixte (Kinshasa)	14 000				35 000	Pour la période du 1er septembre 2001 au 30 juin 2002.	
Logements annexes (Kinshasa)	15 000				15 000	Pour la période du 1er septembre 2001 au 30 juin 2002.	
Base de soutien logistique du quartier général (Kinshasa)	45 000				45 000	Pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.	
Base de soutien logistique (Goma)	12 000				14 000	<i>Idem.</i>	
Base de soutien logistique (Bangui)	20 000				500 000	Pour les périodes du 1er juillet au 31 décembre 2001 et du 1er avril au 30 novembre 2002.	
Aérogare	20 000				–		
Aérogare (Kinshasa)	–				5 000	Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.	
Logements pour les militaires de passage (Kinshasa)	–				15 000	Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2002.	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
Logements pour la police civile (Kinshasa)	–				15 000		Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.
Centre médical (Kinshasa)	–				18 000		Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.
Espace PNUD pour la tour de communication (Kinshasa)						5 000	
Aire de stationnement (Kinshasa)					10 000		Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.
Installations portuaires de Matidi					10 000		Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.
Quartiers généraux de secteur :							
Mbandaka	5 000				1 000		Pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.
Kisangani	5 000				6 800		<i>Idem.</i>
Kananga	5 000				10 000		<i>Idem.</i>
Kalémie	5 000				75		<i>Idem.</i>
Bases de soutien logistique de secteur	6 000				–		<i>Idem.</i>
Centres de coordination :							
Ilebo					2 050		Pour la période du 1er septembre 2001 au 30 juin 2002.
Basankusu	–				900		Pour la période du 15 juillet 2001 au 30 juin 2002.
Boende	–				675		Pour la période du 1er août 2001 au 30 juin 2002.
Manono	–				1 500		Pour la période du 1er octobre 2001 au 30 juin 2002.
Entreprises d'ingénierie :							
Kalemie	–				5 000		Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2002.
Mbandaka	–				5 000		Pour la période du 1er avril au 30 juin 2002.
Unité fluviale					5 000		Pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.
Gbadolite/Bunia					5 000		Pour la période du 1er novembre 2001 au 30 juin 2002.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
Bases d'opération des équipes	12 000				8 000		96 bases d'opération au total (50 pour 12 mois, 11 pour 8 mois et 36 pour 6 mois, à 250 dollars par site d'opération et par mois).
15. Fournitures d'entretien	15 750		10 %		33 600		Dépenses mensuelles pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.
16. Services d'entretien	7 900		10 %		24 580		Dépenses mensuelles pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.
17. Services collectifs de distribution							
Électricité	15 500				31 200		Tarifs locaux et consommation prévue.
Eau	2 000				25 500		<i>Idem.</i>
Carburant pour groupes électrogènes	166 700				143 867		Consommation prévue
18. Véhicules							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies							
Véhicules civils	870			1 370			Proposition visant à augmenter de 500 le nombre de véhicules appartenant aux Nations Unies.
Remorques	84			84			<i>Idem.</i>
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	220			335			Nombre prévu de véhicules appartenant aux contingents.
Remorques	47			50			<i>Idem.</i>
c) Véhicules de location	15			13			Dépenses prévues pour la location de véhicules.
19. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies							
Véhicules civils	54 500			80/150/ 350	365 100		Coût mensuel de 80 dollars pour les remorques, 150 dollars pour les nouveaux véhicules et 350 dollars pour les véhicules de missions précédentes (chiffres actuels). Facteur tout-terrain de 10 % comprenant 10 % pour les lubrifiants.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
20. Essence							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies	90 000				270 900	Consommation moyenne de 20 litres de carburant par jour pour les véhicules appartenant aux Nations Unies (chiffres actuels et nouveaux), à 0,5 dollar le litre.	
b) Véhicules appartenant aux contingents	66 000				99 375	Consommation moyenne de 20 litres de carburants par jour pour 385 véhicules appartenant aux contingents, à 0,5 dollar le litre, y compris 10 % pour l'huile et les lubrifiants.	
21. Lubrifiants pour véhicules	15 600				39 412	10 % du coût total du carburant.	
22. Assurance automobile							
Assurance mondiale (par véhicule)							
Véhicules civils	300				300	Pour les véhicules appartenant aux Nations Unies.	
Véhicules militaires	270				270	Pour les véhicules appartenant aux contingents.	
Matériel de manutention	47				47		
23. Hélicoptères (nombre)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV-1	6	8	Déployés	Avril 2000		Dépenses supplémentaires prévues pour un appareil de moindre capacité et volant à faible vitesse, destiné à remplacer le B-200 Stol.	
S61N Sikorsky	2	2	Déployés	Août 2000		Capables de décoller sur une courte distance.	
MI-8T	–	2	Déployés	Nov. 2001		Stationnés à Boende et Basankusu, où il n'existe pas de piste d'atterrissage.	
Appareil utilitaire lourd							
MI-26	–	2	Déployés	Nov. 2001		Stationnés à Kananga et Kalemie en appui à Ilebo et Manono. Rentables pour le transport de fret.	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	journalier			
24. Hélicoptères, heures de vol de base/supplémentaires par mois (pour chaque appareil)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV-1	50/35	50/35					
S61N Sikorsky	30/50	30/50					
MI-8T		50/35					
Appareils utilitaires lourds							
MI-26		50/35			705 000		12 000 dollars par heure (3 000 dollars par heure de vol supplémentaire).
25. Hélicoptères, carburant (pour chaque appareil)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV-1	21 250				25 526		Consommation de 770 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
S61N Sikorsky	20 000				31 980		Consommation de 1 025 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
MI-8T	–				12 763		Consommation de 770 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
Appareils utilitaires lourds							
MI-26					124 313		Consommation de 3 750 litres de carburants par heure à 0,39 dollar le litre.
26. Hélicoptères, lubrifiants (pour chaque appareil)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV-1	2 125				2 553		Taux standard de 10 % du coût du carburant.
S61N Sikorsky	2 000				3 198		<i>Idem.</i>
MI-8T					1 276		<i>Idem.</i>
Appareils utilitaires lourds							
MI-26	–				12 431		<i>Idem.</i>
27. Hélicoptères, assurance (pour chaque appareil)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV	1 000					4 000	Assurance responsabilité civile.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
S61N Sikorsky	1 667					4 000	Idem.
MI-8T						2 667	Idem.
Appareils utilitaires lourds							
MI-26						2 667	Idem.
28. Hélicoptères, coût par heure (pour chaque appareil)							
Appareils utilitaires moyens							
MI-8 MTV-1 (x 4)	124 000				124 000		2 340 dollars par heure (200 dollars par heure supplémentaire).
MI-8 MTV-1 (x 2)	147 750				147 750		2 955 dollars par heure (heures supplémentaires gratuites).
S61N Sikorsky	195 500				195 500		4 850 dollars par heure (1 000 dollars par heure supplémentaire).
MI-8T	–				77 500		1 200 dollars par heure (500 dollars par heure supplémentaire).
Appareils utilitaires lourds							
MI-26	–				705 000		12 000 dollars par heure (3 000 dollars par heure supplémentaire).
29. Avions (nombre)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	4	4	Déployés	Avril 2000			Transport militaire/fret.
L-100	3	3	Déployés	Mai 2000			Requis pour les pistes d'atterrissage courtes.
AN-124	8	–					Baisse des dépenses prévues en raison de l'utilisation d'hélicoptères pour le fret.
AN-12	3	–					Baisse des dépenses prévues depuis l'achèvement de la phase II du déploiement.
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	2	2	Déployés	Nov. 2000			Transport de passagers.
AN-24	–	1	Déployé	Nov. 2001			Sera déployé dans la partie orientale du pays.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			(en dollars É.-U.)				
AN-32	–	2	Déployés	Nov. 2001		Capables de transporter 7 tonnes et d'atterrir sur de courtes pistes d'atterrissage.	
Avion de ligne	–	1	Déployés	Janv. 2002		Route prévue : Kinshasa – Mbandaka – Kisangani – Goma – Kananga.	
Avions légers de transport de passagers							
B-400	1	2	Déployés	Avril 2000		Pour les évacuations sanitaires et les déplacements du personnel politique.	
B-200	2	1	Déployés	Août 2001		Diminution du nombre de B-200 compensée par augmentation du nombre de B-400.	
B-200 Stol	4	3	Déployés	Avril 2001		Pour les vols de reconnaissance, les réapprovisionnements en nourriture, le transport de passagers; 1 B-200 Stol remplacé par 2 hélicoptères pour leur plus faible capacité et leur vitesse au vol moins élevée.	
30. Avions, heures de vol de base/supplémentaires par mois (pour chaque appareil)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	85/–	85/–		127 500		1 500 dollars par heure de vol de base.	
L-100	40/80	40/80		508 520		8 313 dollars par heure (2 200 dollars par heure de vol supplémentaire).	
L-100		40/80		514 840		771 dollars par heure (2 550 dollars par heure de vol supplémentaire).	
AN-124	41,7/–	–					
AN-12	40/–	–					
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	40/50	40/50		41 680		1 042 dollars par heure de vol de base.	
AN-24		40/50		41 680		1 042 dollars par heure.	
AN-32		40/50		195 000		3 000 dollars par heure (1 500 dollars par heure de vol supplémentaire).	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
Avion de ligne		50/50			400 000		6 200 dollars par heure (1 800 dollars par heure de vol supplémentaire).
Avions légers de transport de passagers							
B-400	30/25	30/25			84 930		2 021 dollars par heure (972 dollars par heure de vol supplémentaire).
B-200	40/60	40/60			90 680		1 277 dollars par heure (660 dollars par heure de vol supplémentaire).
B-200	30/50	40/60			61 680		1 167 dollars par heure (250 dollars par heure de vol supplémentaire).
31. Avions, carburant (pour chaque appareil)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	361 250				381 225		Consommation de 11 500 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
L-100	150 000				131 040		Consommation de 2 800 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
AN-124	177 083				–		
AN-12	26 000				–		
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	58 500				66 690		Consommation de 1 900 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
AN-24					66 690		Consommation de 1 900 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
AN-32					70 200		Consommation de 2 000 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
Avion de ligne					117 075		Consommation de 3 000 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
Avions légers de transport de passagers							
B-400	16 500				17 589		Consommation de 820 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
(en dollars É.-U.)							
B-200	10 000				11 700		Consommation de 300 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
B-200	8 000				11 700		Consommation de 300 litres de carburant par heure à 0,39 dollar le litre.
32. Avions, lubrifiants (pour chaque appareil)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	36 125				38 123		Taux standard de 10 % du coût du carburant.
L-100	15 000				13 104		<i>Idem.</i>
AN-124	17 708				–		<i>Idem.</i>
AN-12	2 600				–		<i>Idem.</i>
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	5 850				6 669		Taux standard de 10 % du coût du carburant.
AN-24	–				6 669		<i>Idem.</i>
AN-32	–				7 020		<i>Idem.</i>
Avion de ligne	–				11 708		<i>Idem.</i>
Avions légers de transport de passagers							
B-400	1 650				1 759		Taux standard de 10 % du coût du carburant.
B-200	1 000				1 170		<i>Idem.</i>
B-200	800				1 170		<i>Idem.</i>
33. Avions, assurance (pour chaque appareil)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	22 500				16 000		Assurance responsabilité civile.
L-100	1 667				4 000		<i>Idem.</i>
AN-124	27 000						<i>Idem.</i>
AN-12	10 125						<i>Idem.</i>
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	1 667				4 000		Assurance responsabilité civile.
AN-24	–				2 667		
AN-32	–				32 000		
Avion de ligne	–				6 667		

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	journalier			
Avions légers de transport de passagers							
B-400	1 667				4 000	4 000	Assurance responsabilité civile.
B-200	1 667				4 000	4 000	<i>Idem.</i>
B-200	2 000				4 000	4 000	<i>Idem.</i>
34. Avions, coût par heure (pour chaque appareil)							
Avions-cargos lourds							
IL-76	127 500				127 500	127 500	1 500 dollars par heure (pas d'heures supplémentaires).
L-100	508 520				508 520	508 520	8 313 dollars par heure de vol de base et 2 200 dollars par heure de vol supplémentaire.
L-100	514 840				514 840	514 840	7 771 dollars par heure de vol de base et 2 550 dollars par heure de vol supplémentaire.
AN-124	329 167				329 167	329 167	7 900 dollars par heure (pas d'heures supplémentaires).
AN-12	120 000				120 000	120 000	3 000 dollars par heure (pas d'heures supplémentaires).
Avions moyens de transport de passagers/fret							
AN-26	41 680				41 680	41 680	1 042 dollars par heure (heures supplémentaires gratuites).
AN-24	–				41 680	41 680	1 042 dollars par heure (heures supplémentaires gratuites).
AN-32	–				195 000	195 000	3 000 dollars par heure de vol de base et 1 500 dollars par heure de vol supplémentaire.
Avion de ligne	–				400 000	400 000	6 200 dollars par heure de vol de base et 1 800 dollars par heure de vol supplémentaire.
Avions légers de transport de passagers							
B-400	84 930				84 930	84 930	2 021 dollars par heure de vol de base et 972 dollars par heure de vol supplémentaire.
B-200	61 680				61 680	61 680	1 167 dollars par heure de vol de base et 250 dollars par heure de vol supplémentaire.
B-200	71 310				90 680	90 680	1 277 dollars par heure de vol de base et 660 dollars par heure de vol supplémentaire.

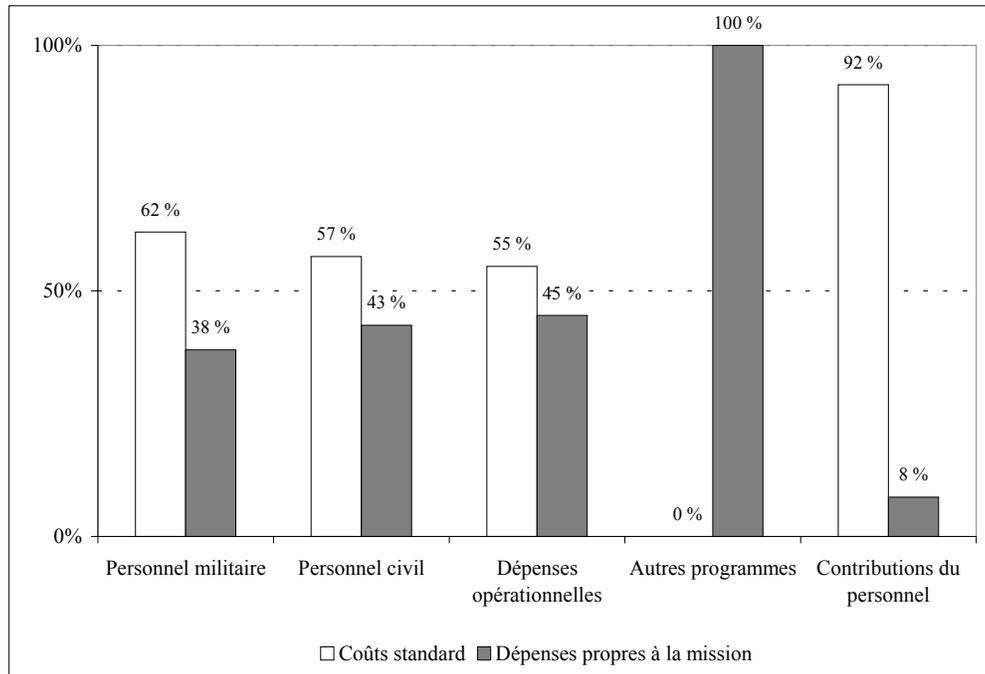
Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			(en dollars É.-U.)				
35. Indemnité de subsistance des équipages	1 597 100		100		561 600	Montant quotidien estimatif pour 39 membres d'équipage (144 jours).	
			250		216 000	Montant quotidien estimatif pour 12 membres d'équipage (72 jours).	
36. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Services de contrôle de la circulation aérienne	2 540 197				2 598 333	Contrat concernant des services d'appui aux opérations aériennes (à l'échelle de la Mission).	
Droits d'atterrissage et manutention au sol	51 817				146 207	Montant estimatif des dépenses mensuelles.	
Opérations navales							
Frais de location/affrètement					1 582 000	Coût de 10 voyages d'un convoi de soutien logistique et d'un escorteur.	
Carburant					482 000	<i>Idem.</i>	
Assurance					218 000	<i>Idem.</i>	
37. Communications par réseaux commerciaux							
Location d'un répéteur	19 500				125 000	Taux mensuels.	
INMARSAT	51 050				549 375	<i>Idem.</i>	
Télex, téléphone	26 800				55 000	<i>Idem.</i>	
Valise diplomatique et affranchissement	2 325				9 543	<i>Idem.</i>	
Location de lignes téléphoniques	900				1 871	<i>Idem.</i>	
Service Internet indépendant	–				5 000		
38. Matériel divers							
Pièces de rechange, réparations et entretien	70 600				220 235	Estimation des dépenses mensuelles.	
39. Vérification des comptes	80 500				85 600	Dépenses afférentes au Comité des commissaires aux comptes.	
40. Services contractuels							
Nettoyage	20 800				68 500		
Assainissement/enlèvement des ordures	41 700						
Soutien logistique	62 300					Coût mensuel des services contractuels.	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
Appui aux télécommunications et soutien informatique	250 000				584 000	Dépenses contractuelles pour le personnel (contrats d'appui technique).	
Soutien technique	100 000				458 950	Dépenses mensuelles (personnel sur le terrain).	
41. Services informatiques	7 900				39 030	Redevance pour les licences des systèmes Lotus Notes, Reality, Sun et Progen et d'autres services informatiques (frais d'entretien compris).	
42. Services de sécurité	14 300				25 000	Dépenses prévues pour la sécurité du quartier général et des locaux des secteurs (y compris les bases de soutien logistique).	
43. Traitements et services médicaux							
Hospitalisation	49 600				18 020	À raison de 2 patients par mois et de 2 500 dollars par patient.	
44. Dépenses de représentation	1 000				2 000	Estimation des dépenses mensuelles.	
45. Autres services divers							
Blanchisserie	–				3 500	Pour 64 membres de contingent établis à la base de soutien logistique d'IVECO.	
Effectifs divers pour 11 principaux sites	–						
Frais bancaires	7 000				8 500	Estimation des dépenses mensuelles.	
Affranchissement du courrier militaire	22 000				15 770	Estimation des dépenses pour le personnel militaire (à raison de 5 dollars par personne et par mois, compte tenu du calendrier de déploiement progressif prévu).	
46. Papeterie et fournitures de bureau	68 250	646	35		1 884	Pour le personnel international et les observateurs militaires (646 personnes à raison de 35 dollars et 2 585 personnes à raison de 15 dollars par personne et par mois).	
	87 750	2 585	15		38 775		
47. Fournitures médicales	35 000				17 966	Pour le personnel militaire.	

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
48. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	8 000	2 585			25 850		Estimation des dépenses pour le quartier général et les secteurs (y compris les bases de soutien logistique).
49. Abonnements	1 600				1 250		Journaux et revues.
50. Fournitures électriques	15 000						
51. Uniformes, drapeaux et autocollants	7 800				55 160		Achat d'équipement, de médailles et d'uniformes pour les observateurs militaires et les membres des contingents.
52. Matériel pour la défense des périmètres	909 100					810 900	Achat de fil barbelé, de barbelé à boudin, de clôtures/bâches de sécurité, de piquets en fer et de sacs de sable.
53. Cartes opérationnelles	6 500					200 200	Achat de cartes opérationnelles destinées au personnel civil/militaire.
54. Intendance et magasins	25 000	37 330	17		52 880		Achat de fournitures diverses telles que de l'oxygène, des bouteilles à gaz, des bidons à eau et à carburant, du matériel photo et d'autres biens consommables.
55. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires	400				12 041		Achat de fournitures, d'accessoires et de services pour appuyer des programmes d'information.
Services contractuels	2 000				30 416		Impression de dépliants, de bulletins d'information et d'autres supports d'information.
56. Formation							
Finances/budget	16 500					21 356	Formation de 2 membres de la MONUC (coût des stages compris).
Traitement électronique des données	16 500					131 860	Formation de 10 membres de la MONUC (coût des stages compris).
Achats	11 000					–	n.d.
Communications	16 500					197 790	Formation de 15 membres de la MONUC (coût des stages compris).
Soutien logistique/contrôle des mouvements	22 000					–	n.d.

<i>Description</i>	<i>Prévisions précédentes</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>				<i>Explication</i>
			<i>Coût unitaire ou coût standard</i>		<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
			<i>standard</i>	<i>journalier</i>			
Électronique et sécurité	–				28 650	Formation de 3 membres de la MONUC à New York (coût des stages compris).	
Groupes électrogènes et climatisation	–				30 150	Formation de 3 membres de la MONUC à New York (coût des stages compris).	
Protection de l'eau et de l'environnement	–				47 200	Formation de 3 membres de la MONUC à New York (coût des stages compris).	
Construction et gestion des installations					28 650	Formation de 3 membres de la MONUC à New York (coût des stages compris).	
Système SIG (de base et intermédiaire)					58 000	Formation de 12 fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix à New York et de 12 membres de la MONUC à Kinshasa.	
Opérations aériennes	–				32 275	Formation de 3 membres de la MONUC (coût des stages compris).	
Services divers	–				85 424	Formation de 8 membres de la MONUC (coût des stages compris).	
57. Projets à effet rapide	300 000				700 000	Liste des projets reproduite dans l'annexe II.C.	

B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et dépenses propres à la mission



C. Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées			Total	Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires			
I. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux/hébergement						
a) Aménagement et réfection des locaux						
Kinshasa						
Quartier général de la Mission						30,0
Base logistique centrale						50,0
Contingents Agetraf						10,0
Aérogare						25,0
Police civile						10,0
Commission militaire mixte						50,0
Centre médical						20,0
Tour de transmission du Programme des Nations Unies pour le développement						1,0
Transit						75,0
Parking						25,0
Matadi						
Installations portuaires						10,0
Camp de la MONUC						10,0
Bureaux du contrôle des mouvements						10,0
Goma						
Base logistique						50,0
Groupe de l'approvisionnement général						60,0
Ateliers						25,0
Mbandaka						
Bureaux du quartier général						50,0
Groupe de l'approvisionnement général						50,0
Ateliers						25,0
Kisangani						
Bureaux du quartier général						40,0
Groupe de l'approvisionnement général						75,0
Locaux abritant le matériel de transmissions						0,5
Camp de transit – phase III						550,0
Police civile						25,0
Kananga						
Groupe de l'approvisionnement général						40,0
Bureaux du quartier général I						25,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
Bureaux du quartier général II						50,0
Ateliers						20,0
Kalemie						
Bureaux du quartier général						50,0
Groupe de l'approvisionnement général						50,0
Locaux abritant le matériel de transmissions						0,5
Centres de coordination						
Ilebo						
Bureaux du quartier général						100,0
Groupe de l'approvisionnement général						100,0
Basankusu						
Groupe de l'approvisionnement général						100,0
Bureaux du quartier général I						50,0
Bureaux du quartier général II						50,0
Boende						
Aérogare						37,5
Installations portuaires						50,0
Bureaux du quartier général						75,0
Groupe de l'approvisionnement général						50,0
Manono						
Bureaux du quartier général						125,0
Groupe de l'approvisionnement général						125,0
Compagnies du génie						
Kalemie (couvrent également Manono et Kindu)						125,0
Mbandaka (couvrent également Boende et Basankusu)						125,0
Unités chargées des services fluviaux						
Un secteur						125,0
Gbadolite/Bunia						
Administration civile et militaire (40 000 dollars chaque)						80,0
Bases d'opérations des équipes						
96 à 2 000 dollars l'une						192,0
Aménagement et remise en état des installations portuaires						
Kisangani						75,0
Ilebo						75,0
Mbandaka						75,0
Total partiel, rubrique 1 a)	–	–	–	–	–	3 246,5

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées			Total	Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires			
b) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Conteneur (20')	240	–	121	121	7,50	907,5
Unité modulaire à parois souples pour bureau (35 m ²)	140	–	56	56	6,50	364,0
Unité modulaire à parois souples pour local polyvalent (35 m ²)	–	–	31	31	6,50	201,5
Unité médicale modulaire à parois souples de niveau I (35 m ²)	–	–	26	26	6,50	169,0
Unité modulaire à parois souples pour hangar (34 x 36 m)	–	–	4	4	242,00	968,0
Unité modulaire à parois souples pour hangar 46 x 45 m)	5	–	3	3	430,00	1 290,0
Unité modulaire à parois souples pour entrepôt (15 x 46 m)	–	–	10	10	65,00	650,0
Unité modulaire à parois souples pour entrepôt (20 x 42 m)	–	–	5	5	100,00	500,0
Unité modulaire à parois rigides pour cuisine (capacité : 50 hommes)	–	–	3	3	90,00	270,0
Unité modulaire à parois rigides pour cuisine (capacité : 250 hommes)	–	–	6	6	260,00	1 560,0
Cuisine de campagne (tente)	–	–	18	18	10,00	180,0
Dortoir (tente) (50 m ²)	–	–	448	448	1,50	672,0
Bloc sanitaire (conteneur de 8')	35	–	8	8	5,50	44,0
Bloc sanitaire (conteneur de 20')	–	–	7	7	10,00	70,0
Douche (tente) (5 x 10 m)	–	–	14	14	4,00	56,0
Toilette (tente) (5 x 10 m)	–	–	14	14	4,50	63,0
Conteneur haute sécurité (caissier)	–	–	9	9	20,00	180,0
Mirador	–	–	88	88	4,00	352,0
Revêtement de sol ultrarésistant	–	–	4 500	4 500	0,10	405,0
Total partiel, rubrique 1 b)	420	–	5 371	5 371		8 902,0
Fret, 15 %						1 335,3
Total partiel						10 237,3
c) Matériel et biens du génie civil						
Trousses à outils	–	–	8	8	9,50	76,0
Matériel de démarrage	–	–	6	6	20,00	120,0
Bétonnière	–	–	16	16	1,50	24,0
Vibrateur de béton	–	–	20	20	1,00	20,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
Progiciels d'ingénierie						32,5
Total partiel, rubrique 1 c)	–	–	50	50		272,5
Fret, 15 %						40,9
Total partiel						313,4
d) Biens achetés ou loués sur place et travaux de construction (sans fret)						
Réseau de distribution d'eau	–	–	17	17	10,00	170,0
Forage et adduction d'eau	–	–	17	17	20,00	340,0
Citerne d'eau (500 l)	–	–	30	30	0,70	19,5
Citerne d'eau (4 000 l)			29	29	2,00	58,0
Citerne d'eau (20 000 l)			13	13	8,00	104,0
Citerne d'eau (40 000 l)			13	13	15,00	195,0
Système de défense passive			40	40	5,00	200,0
Location de matériel de génie civil						200,0
Total partiel, rubrique 1 d)			159	159		1 286,5
Fret, 15 %						163,0
Total partiel						1 449,5
Total, rubrique 1						15 246,7
2. Remise en état des infrastructures						
a) i) Remise en état des pistes d'atterrissage						
Kinshasa						500,0
Goma						200,0
Bangoka						32,0
Kananga						213,7
Mbandaka						97,5
Kalemie						368,7
SimiSimi						77,5
Kindu						50,0
Boende						97,5
Manono						87,5
Ilebo						37,5
Basankusu						87,5
Unités mobiles de réparation d'aérodromes, 3 avec 2 véhicules						1 390,0
Total partiel, rubrique 2 a) i)						3 239,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
a) ii) Modernisation des installations de surveillance aérienne (gestion de la circulation aérienne)						
Kinshasa						575,0
Goma						379,0
Bangoka						112,0
Kananga						168,4
Mbandaka						470,3
Kalemie						155,2
SimiSimi						164,0
Kindu						369,0
Boende						43,6
Manono						43,6
Ilebo						43,6
Basankusu						43,4
Autres frais						
Établissement d'un bureau local						136,8
Personnel affecté au projet de l'OACI						513,6
Total partiel, rubrique 2 a) ii)						3 217,5
b) Amélioration des routes						
Remise en état des routes						200,0
Remise en état des voies ferrées						215,0
Total partiel, rubrique 2 b)						415,0
c) Réparation des ponts						
Installation de quatre ponts Bailey						728,0
Installation de six ponts en bois/ponceaux						150,0
Remise en état de quatre ponts						300,0
Total partiel, rubrique 2 c)						1 178,0
d) Amélioration des voies navigables						
Remise en état des voies navigables dans la zone de la mission						200,0
Total partiel, rubrique 2 d)						200,0
Total, rubrique 2						8 249,9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées					
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total	Coût unitaire	Coût total
3. Transports						
a) Achat de véhicules						
Véhicules légers						
Autocar léger	65	–	35	35	14,30	500,5
Minibus/fourgonnette	–	–	8	8	14,50	116,0
Fourgonnette à plateau découvert (double cabine) 4 x 4	402	–	276	276	17,50	4 830,0
Berline lourde	1	–	4	4	25,00	100,0
Berline lourde blindée (4 x 4)	2	–	2	2	100,00	200,0
Ambulance (4 x 4)	16	1	4	5	50,00	250,0
Véhicules de soutien						
Autocar moyen	22	–	32	32	35,00	1 120,0
Fourgonnette à plateau découvert (double cabine) 4 x 4	–	–	77	77	17,50	1 347,5
Dépanneuse 4 x 4 (8 tonnes)	–	–	4	4	60,00	240,0
Véhicules spécialisés						
Niveleuse Caterpillar 12G	–	–	2	2	250,00	500,0
Tracteur équipé d'une lame de tonte	1	–	8	8	150,00	1 200,0
Excavatrice	–	–	2	2	250,00	500,0
Moyens de transport et de manutention						
Chariot élévateur à fourche (léger) (3 tonnes)	25	–	4	4	21,90	87,6
Chariot élévateur à fourche (moyen) (8 tonnes) tout terrain	14	–	4	4	48,00	192,0
Véhicules d'aéroport						
Camion d'avitaillement 4 x 4 (8 tonnes)	5	–	7	7	100,00	700,0
Camion de pompiers 4 x 4 (16 tonnes)	–	–	15	15	20,00	300,0
Camion de pompiers 4 x 4 (2,5 tonnes)	–	–	1	1	120,00	120,0
Véhicule d'intervention rapide toutes roues motrices (8 tonnes)	–	–	2	2	200,00	400,0
Véhicule lourd d'intervention rapide	–	–	4	4	350,00	1 400,0
Véhicule polyvalent	7	–	4	4	100,00	400,0
Chariot tracteur MT 100	–	–	5	5	75,00	375,0
Tracteur de refoulement MC 18	–	–	3	3	75,00	225,0
Total partiel	560	1	503	504		15 103,6
À déduire : matériel transféré des stocks disponibles						
Total partiel						15 103,6
Fret, 15 % (nouveau matériel)						2 265,5
Total partiel, rubrique 3 a)						17 369,1

	(1)	(2) (3)		(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	En stock	Nombre d'unités proposées		Total	Coût unitaire	Coût total
		Unités de remplacement	Unités supplémentaires			
b) Matériel d'atelier, 1 %						151,0
Fret, 15 %						22,7
Total partiel, rubrique 3 b)						173,7
Total, rubrique 3						17 542,8

4. Transmissions

a) Matériel de transmission

Matériel VHF/UHF

Appareil mobile	200	4	337	341	0,60	204,6
Station fixe air-sol	–	–	65	65	1,70	110,5
Station fixe	–	–	87	87	1,00	87,0
Poste portatif air-sol	–	–	100	100	0,50	50,0
Répéteur	29	–	55	55	2,00	110,0
Liaison hertzienne numérique	14	–	3	3	25,00	75,0
Walkie-talkie (ordinaire)	570	15	881	896	0,50	403,2

Matériel HF

Émetteur-récepteur (transmission de données)	–	–	42	42	5,20	218,4
Émetteur-récepteur, poste mobile	415	1	232	233	4,80	1 118,4
Antenne (station principale)	–	–	42	42	0,50	21,0
Antenne fouet vertical	–	–	233	233	0,10	23,3
Syntoniseur automatique d'antenne	–	–	233	233	0,50	116,5
Matériel de secours	–	–	4	4	6,00	24,0

Matériel de satellite

Récepteur GPS	86	–	90	90	0,50	45,0
Miniterminal INMARSAT M-4	60	–	51	51	3,00	153,0
Terminal INMARSAT M-4	30	1	11	12	8,00	96,0
Terminal INMARSAT C	13	4	15	19	2,50	47,5
Installation satellite	–	–	6	6	50,00	300,0

Matériel téléphonique

Central téléphonique (capacité intermédiaire)	7	1	3	4	70,10	280,4
Central téléphonique (faible capacité)	–	–	32	32	5,00	160,0
Système DECT	–	–	4	4	23,00	92,0
Installation téléphonique rurale, 2 lignes	13	2	67	69	11,20	772,8
Câbles						100,0
Bloc Krone						377,0
Logiciel de facturation téléphonique						60,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées					
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total	Coût unitaire	Coût total
Matériel divers						
Bloc d'alimentation non interruptible, 5 kVA	4	1	9	10	5,00	50,0
Chargeur de batterie	435	–	205	205	0,15	30,8
Télécopieur	110	–	127	127	1,50	190,5
Appareil téléphonique	600	–	484	484	0,05	24,2
Panneau solaire et cadre de montage	–	–	60	60	0,70	42,0
Onduleur et commutateur	95	–	30	30	3,00	90,0
Pylône d'antenne portative	15	–	30	30	2,50	75,0
Mât d'antenne fixe	–	–	15	15	4,10	61,5
Convertisseur continu-continu	–	–	5	5	0,40	2,0
Bloc d'alimentation, liaison hertzienne	–	–	30	30	3,50	105,0
Câbles et batteries pour antenne Inmarsat	65	–	6	6	0,20	1,2
Tour de contrôle de la circulation aérienne (pouvant être transportée)	3	–	1	1	458,50	458,5
Abri	–	–	4	4	6,25	25,0
COSPAS-SARSAT	–	–	2	2	635,00	1 270,0
Moniteur	–	–	3	3	13,00	39,0
Total partiel	2 564	25	3 267	3 292		7 510,3
Fret, 15 %						1 126,5
Total partiel, rubrique 4 a)						8 636,8
b) Matériel d'essai et d'atelier						
Matériel d'essai						
Matériel d'atelier						
Table de travail	–	–	25	25	3,00	75,0
Bloc d'alimentation pour table de travail	–	–	12	12	1,50	18,0
Trousse à outils de mécanicien	–	–	24	24	1,20	28,8
Trousse à outils de technicien	6	–	24	24	1,50	36,0
Matériel d'essai téléphonique	–	–	20	20	0,60	12,0
Total partiel	6	–	105	105		169,8
Fret, 15 %						25,5
Total partiel, rubrique 4 b)						195,3
Total, rubrique 4						8 832,1
5. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Mobilier de bureau (bureau de directeur)	900	4	–	4	3,00	12,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées			Total	Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires			
Mobilier de bureau (ordinaire)	1 300	75	500	575	1,00	575,0
Mobilier de bureau (divers)	1 200	–	100	100	0,25	25,0
Total partiel	3 400	79	600	679		612,0
Fret, 15 %						91,8
Total partiel, rubrique 5 a)						703,8
b) Matériel de bureau						
Coffre-fort (grande capacité)	8	–	26	26	1,00	26,0
Coffre-fort (faible capacité)	65	7	44	51	0,80	40,8
Déchiqueteuse (grand modèle)	11	2	34	36	2,00	72,0
Déchiqueteuse (modèle intermédiaire)	35	2	54	56	0,60	33,6
Déchiqueteuse (petit modèle)	3	–	50	50	0,50	25,0
Machine à plastifier	2	–	15	15	0,30	4,5
Pendule murale	–	–	60	60	0,02	1,2
Tableau magnétique	100	–	165	165	0,25	41,3
Compteur de billets/machine à imprimer les chèques	15	1	10	11	4,00	44,0
Projecteur	11	–	24	24	6,00	144,0
Projecteur vidéo	2	–	8	8	0,95	7,6
Téléviseur	40	–	8	8	0,60	4,8
Magnétoscope	40	–	8	8	0,50	4,0
Caméscope	–	–	8	8	5,00	40,0
Appareil photo numérique	–	–	8	8	1,00	8,0
Machine à écrire	–	–	11	11	0,60	6,6
Photocopieuse (faible capacité)	45	–	35	35	3,50	122,5
Photocopieuse (capacité intermédiaire)	10	–	60	60	10,00	600,0
Photocopieuse (grande capacité)	24	–	10	10	15,50	155,0
Photocopieuse/télécopieur/imprimante	50	–	120	120	2,75	330,0
Total partiel	411	12	758	770		1 710,9
Fret, 15 %						256,6
Total partiel, rubrique 5 b)						1 967,5
c) Matériel informatique						
Ordinateur de bureau et écran	1 900	15	503	518	1,55	802,9
Écran plat de 17"	2	–	10	10	1,00	10,0
Écran de 21"	–	–	30	30	1,00	30,0
Ordinateur portable	200	37	141	178	2,30	409,4
Compaq Presario 1700	21	–	21	21	3,30	69,3

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
Imprimante à laser	758	26	442	468	0,50	234,0
Imprimante matricielle	3	–	3	3	0,50	1,5
Imprimante portative	153	20	96	116	0,25	29,0
Imprimante de réseau	15	–	40	40	5,00	200,0
Imprimante de groupe	–	–	10	10	3,00	30,0
Serveur (rack)	23	–	20	20	30,00	600,0
Scanneur-émetteur numérique	25	30	–	30	5,00	150,0
Scanneur	10	–	15	15	5,00	75,0
Système d'établissement de cartes d'identité	12	–	7	7	17,50	122,5
Enregistreur d'images numériques	–	–	5	5	1,00	5,0
Traceur/numériseur	5	–	2	2	9,00	18,0
Serveur d'archivage automatique	–	–	1	1	5,00	5,0
Classeur électronique	–	–	15	15	20,00	300,0
Caméra numérique 3 Com	–	–	15	15	0,12	1,8
Réseau de stockage	–	–	2	2	125,00	250,0
Commutateur de réseau 3548 Cisco	–	–	30	30	5,00	150,0
Commutateur de réseau 3524 Cisco	–	–	96	96	3,00	288,0
Commutateur de réseau 5550 Cisco	–	–	10	10	20,00	200,0
Commutateur de réseau 3810 Cisco	15	–	12	12	6,00	72,0
Caméra vidéo numérique	–	–	20	20	2,00	40,0
Appareil photo numérique	–	–	30	30	1,30	39,0
Juke Box CD	–	–	2	2	1,00	2,0
Assistant numérique, Compaq iPAQ	1	–	20	20	1,20	24,0
Video Blaster WebCam	–	–	5	5	0,50	2,5
Baies pour serveur Compaq, moniteur, clavier et commutateur	–	–	20	20	10,00	200,0
Pare-feu	–	–	7	7	7,00	49,0
Matériel informatique divers						
Bloc d'alimentation non interruptible 3 kVA (1 par serveur)	50	–	20	20	3,00	60,0
Bloc d'alimentation non interruptible 1 kVA (1 par ordinateur individuel)	991	–	556	556	0,65	361,4
Concentrateur à 8 ports	68	–	50	50	0,25	12,5
Concentrateur à 16 ports	–	–	50	50	0,40	20,0
Concentrateur à 24 ports	64	–	50	50	0,50	25,0
Disque dur portatif Solitaire	–	–	7	7	0,85	6,0
Clavier naturel	–	–	20	20	0,05	0,9
Unité JAZ SCSI interne (2 Go)	–	–	20	20	3,00	60,0
ThumbDrive Trek (USB)	–	–	40	40	0,03	1,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
MS Trackball Explorer	–	–	20	20	0,08	1,5
Graveur de CD	–	–	20	20	0,20	4,0
Baie informatique (grande capacité)	–	–	50	50	0,50	25,0
Baie informatique (petite capacité)	–	–	50	50	0,40	20,0
Armoire de 12 U pour systèmes de transmission de données	–	–	20	20	0,50	10,0
Système GPS Garmin GPSMap 175 C couleurs	–	–	2	2	0,60	1,2
Système GPS Casio Pathfinder NAVI GPS	–	–	2	2	0,50	1,0
Logiciel de gestion						500,0
Progiciel GPS						363,0
Autres logiciels						571,0
Total partiel	4 316	128	2 607	2 735		6 453,4
Fret, 15 %						968,0
Total partiel, rubrique 5 c)						7 421,4
d) Matériel de sécurité						
Portique détecteur de métal	11	–	8	8	4,50	36,0
Détecteur de métal par rayons X	6	–	2	2	50,00	100,0
Détecteur de métal manuel	17	–	16	16	0,30	4,8
Matériel de surveillance	–	–	4	4	10,00	40,0
Total partiel	34	–	30	30		180,8
Fret, 15 %						27,1
Total partiel, rubrique 5 d)						207,9
e) Groupes électrogènes						
2,5 kVA	–	–	50	50	5,00	250,0
5 kVA	48	–	53	53	5,50	291,5
7 kVA	1	–	47	47	6,00	282,0
15 kVA	74	–	26	26	6,60	171,6
20 kVA	–	–	14	14	10,00	140,0
36 kVA	–	–	10	10	11,50	115,0
50 kVA	1	–	18	18	13,00	234,0
75 kVA	–	–	18	18	15,00	270,0
110 kVA	2	–	11	11	25,00	275,0
160 kVA	–	–	2	2	28,00	56,0
750 kVA	–	–	2	2	125,00	250,0
Total partiel	126	–	251	251		2 335,1

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
Pièces de rechange, 15 %						350,3
Total partiel						2 685,4
Fret, 15 %						402,8
Total partiel, rubrique 5 e)						3 088,2
f) Matériel d'observation						
Jumelles portatives	100	4	250	254	0,25	63,5
Appareil portatif d'observation nocturne	45	–	50	50	6,00	300,0
Total partiel	45	4	300	304		363,5
Fret, 15 %						54,5
Total partiel, rubrique 5 f)						418,0
g) Citerne à essence avec débitmètre						
Réservoir souple avec pompe	–	–	4	4	18,00	72,0
Réservoir souple (10 000 l)	–	–	23	23	14,50	333,5
Réservoir souple (6 000 l)	64	–	19	19	9,00	171,0
Réservoir souple (1 000 l)	–	–	22	22	2,00	44,0
Fût de carburant	–	–	1 000	1 000	0,05	50,0
Revêtement de fosse de stockage (10 000 l)	44	–	44	44	2,00	88,0
Pompe à carburant	56	–	54	54	5,40	291,6
Total partiel	100	–	98	98		1 050,1
Fret, 15 %						157,5
Total partiel, rubrique 5 g)						1 207,6
h) Matériel médical et dentaire						
Matériel de préhospitalisation (à préciser)	–	–	6	6	50,00	300,0
Total partiel	–	–	6	6		300,0
Fret, 15 %						45,0
Total partiel, rubrique 5 h)						345,0
i) Matériel d'hébergement						
Ensemble de mobilier (lit, table, armoire et lampe)	–	–	160	160	1,00	160,0
Fontaine réfrigérée	–	–	24	24	0,60	14,4
Lave-linge	–	–	24	24	0,50	12,0
Sèche-linge	–	–	24	24	0,50	12,0
Aspirateur	20	–	24	24	0,60	14,4
Four à micro-ondes	50	–	50	50	0,30	15,0
Glacière	–	–	80	80	0,10	8,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	En stock	Nombre d'unités proposées		Total	Coût unitaire	Coût total
		Unités de remplacement	Unités supplémentaires			
Lave-vaisselle	–	–	5	5	1,40	7,0
Total partiel	–	–	85	85		242,8
Fret, 15 %						36,4
Total partiel, rubrique 5 i)						279,2
j) Matériel de réfrigération						
Conteneur réfrigéré (faible capacité)	–	–	15	15	25,00	375,0
Congélateur (grande capacité)	40	–	21	21	0,70	14,7
Total partiel	–	–	15	15		389,7
Fret, 15 %						58,5
Total partiel, rubrique 5 j)						448,2
k) Matériel divers						
Cric pour transpalette	–	–	40	40	0,25	10,0
Fumigateur	110	–	8	8	0,30	2,4
Tondeuse à gazon	–	–	18	18	0,25	4,5
Coupe-gazon	–	–	14	14	0,20	2,8
Gerbeur électrique à fourche	–	–	2	2	22,00	44,0
Ventilateur	–	–	275	275	0,05	13,8
Climatiseur	968	–	200	200	0,70	140,0
Extincteur mural (10 à 20 kg)	–	–	60	60	0,12	7,2
Extincteur sur roulettes (100 kg)	–	–	60	60	2,00	120,0
Extincteur pour véhicule (2 kg)	–	–	80	80	0,02	1,6
Extincteur (3 kg)	–	–	200	200	0,04	8,0
Extincteur (9 kg)	–	–	250	250	0,08	20,0
Agri Unifold	–	–	75	75	7,00	525,0
Trousse d'essai des câbles UTP et des câbles à fibres optiques	10	–	6	6	10,00	60,0
Trousse d'essai informatique, RS-232/V.35	–	–	6	6	0,95	5,7
Table de travail	–	–	6	6	2,00	12,0
Bloc d'alimentation pour table de travail	–	–	6	6	1,50	9,0
Trousse à outils informatiques	–	–	12	12	1,20	14,4
Trousse à outils, fibres optiques	–	–	6	6	1,80	10,8
Total partiel			1 282	1 282		1 011,2
Fret, 15 %						151,7
Total partiel, rubrique 5 k)						1 162,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
1) Épuration de l'eau						
Matériel d'épuration et de conditionnement de l'eau	–	–	4	4	350,00	1 400,0
Matériel d'épuration de l'eau (pour une compagnie)	–	–	11	11	50,00	550,0
Système de prise d'eau (crépine et pompe d'eau brute)	–	–	11	11	10,00	110,0
Total partiel	–	–	26	26		2 060,0
Fret, 15 %						309,0
Total partiel, rubrique 5 l)						2 369,0
Total, rubrique 5						19 618,6
6. Fournitures et services						
a) Pièces d'uniforme, drapeaux et autocollants						
Gilet pare-balles de niveau II	–	–	1 100	1 100	0,300	330,0
Casque de niveau III	–	–	1 100	1 100	0,150	165,0
Armes	–	–	8	8	0,700	5,6
Articles d'uniforme	–	–	75	75	1,000	75,0
Total partiel	–	–	2 283	2 283		575,6
Fret, 15 %						86,3
Total partiel, rubrique 6 a)						661,9
b) Fournitures pour la défense des périmètres						
Fil de fer	–	–	374	374	0,015	5,6
Rouleau de fil de fer, rouleau (100 m)	–	–	743	743	0,016	11,9
Rouleau de barbelé à boudin (15 m)	–	–	7 532	7 532	0,023	173,2
Piquets métalliques	–	–	25 160	25 160	0,002	50,3
Grillage (2 m)	–	–	3 900	3 900	0,050	195,0
Gabion type A	–	–	488	488	0,050	24,4
Gabin type B	–	–	488	488	0,200	97,6
Outils (jeu)	–	–	19	19	1,200	22,8
Sacs de sable	–	–	157	157	0,150	23,6
Fournitures diverses						100,0
Total partiel	–	–	1 152	1 152		704,4
Fret, 15 %						105,7
Total partiel, rubrique 6 b)						810,1

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
c) Cartes opérationnelles						
Imagerie par satellite IKONOS	–	–	56	56	2,000	112,0
Cartouches d'encre (modèle à préciser)	–	–	2	2	8,400	16,8
Cartouches d'encre (modèle à préciser)	–	–	2	2	2,500	5,0
Cartes	–	–				160,0
Cartes de navigation	–	–	5	5	4,000	20,0
Total partiel	–	–	4 566	4 566		313,8
Fret, 15 %						47,1
Total partiel, rubrique 6 c)						360,9
Total, rubrique 6						1 832,9

7. Programmes d'information

a) Matériel radiophonique						
Studios de production et de diffusion conteneurisés			2	2	50,0	100,0
Émetteur à ondes courtes – 30 kW			1	1	200,0	200,0
Émetteur à ondes courtes – 5 kW			3	3	50,0	150,0
Récepteur à modulation de fréquence - 4 kW			5	5	100,0	500,0
b) Bureau de presse/suivi de l'information						
Système de diffusion audio			1	1	0,30	0,3
Magnétoscope			2	2	0,15	0,3
Magnétophone portatif			1	1	0,15	0,2
Magnétophone à cassettes			2	2	0,10	0,2
Téléviseur			2	2	0,30	0,6
Caméra numérique			1	1	0,90	0,9
Multiplexeur (médias)			1	1	0,55	0,6
c) Vidéo						
Mini caméra			1	1	4,00	4,0
Tripode			1	1	1,50	1,5
Système de montage			1	1	9,00	9,0
Système d'éclairage			1	1	0,80	0,8
Table de mixage			1	1	0,50	0,5
Moniteur			1	1	0,30	0,3
Magnétoscope			1	1	0,10	0,1
Microphone			1	1	2,00	2,0
d) Photographie						
Appareil photo avec flash			1	1	2,00	2,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre d'unités proposées				Coût unitaire	Coût total
	En stock	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Total		
e) Matériel informatique spécialisé						
Ordinateur individuel (256 Mo de mémoire vive, disque dur de 20 Go)			1	1	2,00	2,0
Ordinateur individuel (256 Mo de mémoire vive, disque dur de 20 Go)			1	1	2,50	2,5
Scanneur			1	1	0,25	0,3
Matériel couleur			2	2	2,50	5,0
Autre matériel			1	1	0,50	0,5
Logiciel			1	1	2,50	2,5
Total, rubrique 7			37	37		986,0
8. Fret aérien et de surface						
Transport du matériel appartenant aux contingents						26 985,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées						10 500,0
Total, rubrique 8						37 485,0
9. Programmes de déminage						
Repérage et déminage						400,0
Total, rubrique 9						400,0
10. Projets à impact rapide						
Santé et assainissement						140,0
Protection de l'environnement						60,0
Éducation et formation						90,0
Remise en état de l'infrastructure						120,0
Eau et électricité						110,0
Appui aux handicapés et secours d'urgence						100,0
Promotion de la condition féminine et appui aux activités génératrices de revenus familiaux						80,0
Total, rubrique 10						700,0
Total						110 894,0

Annexe III

A. Appui fourni à des entités des Nations Unies et d'autres entités dans la zone de la Mission

<i>Section fournissant un appui/tâches effectuées par la MONUC</i>	<i>Entités recevant un appui</i>
Carburant, indemnité de subsistance des équipages, manutention au sol et autres services divers	Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
Carburant, indemnité de subsistance des équipages, manutention au sol et autres services divers	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
Carburant, indemnité de subsistance des équipages, manutention au sol et autres services divers	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
Services et traitements médicaux, conservation des corps, cercueils, expédition de matériel et services de transport	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Transport du matériel	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Carburant, transport des véhicules et du matériel	Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Transport du matériel	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Transport de véhicules, vaccins et matériel électrique	Organisation mondiale de la santé (OMS)
Affrètement d'aéronefs	Bureau du facilitateur neutre

B. Appui fourni aux entités des Nations Unies et autres entités dans la zone de la Mission (au 30 juin 2001)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Compte crédité</i>			Total
	<i>Montant</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes diverses</i>	
I. Entités des Nations Unies				
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)				
A. Carburant	439 929,62	439 929,62		439 929,62
B. Indemnité de subsistance des équipages	76 155,52	76 155,52		76 155,52
C. Droits d'atterrissage et manutention au sol	75 413,87	75 413,87		75 413,87
D. Autres services divers	10 491,00	10 491,00		10 491,00
Total partiel	601 990,01	601 990,01	–	601 990,01

	<i>Compte crédité</i>			Total
	<i>Montant</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes diverses</i>	
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)				
A. Carburant	29 976,31	29 976,31		29 976,31
B. Indemnité de subsistance des équipages	18 698,50	18 698,50		18 698,50
C. Droits d'atterrissage et manutention au sol	2 387,00	2 387,00		2 387,00
D. Autres services divers	136,00	136,00		136,00
Total partiel	51 197,81	51 197,81	–	51 197,81
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)				
A. Carburant	128 047,02	128 047,02		128 047,02
B. Indemnité de subsistance des équipages	13 370,15	13 370,15		13 370,15
C. Droits d'atterrissage et manutention au sol	19 367,70	19 367,70		19 367,70
D. Autres services divers	160,13	160,13		160,13
Total partiel	160 945,00	160 945,00	–	160 945,00
Programme des Nations Unies pour le développement – Kinshasa				
A. Cercueils, conservation des corps, services et traitements médicaux	3 004,30	3 004,30		3 004,30
B. Expédition du matériel à Goma	923,00	923,00		923,00
C. Frais de gestion et dépenses d'administration (frais généraux)	178,97		178,97	178,97
Total partiel	4 106,27	2 937,30	178,97	4 106,27
Programme des Nations Unies pour le développement – Bangui				
A. Services de transport à Douala	51 426,72	51 426,72		51 426,72
Total partiel	51 426,72	51 426,72		51 426,72
Fonds des Nations Unies pour la population – Kinshasa				
A. Transport de matériel à Kisangani	2 336,00	2 336,00		2 336,00
Total partiel	2 336,00	2 336,00		2 336,00
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Kinshasa				
A. Transport de matériel à Kisangani	6 480,28	6 480,28		6 480,28
B. Carburant	326,68	326,68		326,68
C. Véhicules de transport à Gemena	38 916,02	38 916,02		38 916,02
Total partiel	45 722,98	45 722,98	–	45 722,98
Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Kinshasa				
A. Transport de matériel	2 867,16	2 867,16		2 867,16
Total partiel	2 867,16	2 867,16	–	2 867,16

	<i>Compte crédité</i>			Total
	<i>Montant</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes diverses</i>	
Organisation mondiale de la santé – Kinshasa				
A. Transport de véhicules	8 052,96	8 052,96		8 052,96
B. Transport de vaccins	3 671,58	3 671,58		3 671,58
C. Transport de matériel électrique	329,13	329,13		329,13
D. Frais de gestion et dépenses d'administration (frais généraux)	21,00		21,00	21,00
Total partiel	12 074,67	12 074,67	21,00	12 074,67
Total – entités des Nations Unies	932 666,62	932 466,65	199,97	932 666,62
II. Autres entités				
Bureau du facilitateur neutre				
A. Affrètement d'aéronefs	25 608,00	25 608,00		25 608,00
Total partiel	25 608,00	25 608,00	–	25 608,00
Total – autres entités	25 608,00	25 608,00	–	25 608,00

Annexe IV

Application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

<i>Paragraphe No</i>	<i>Observations et recommandations</i>	<i>Réponse</i>
15.	Sur les effectifs de la Mission : Le Comité admet que le Secrétaire général doit avoir une certaine marge de manoeuvre pour gérer les effectifs de la Mission. Il a toutefois réaffirmé qu'à son avis, il n'y avait pas lieu de présumer que l'Assemblée générale approuverait un poste demandé à la classe du fonctionnaire qui y avait été affecté temporairement pour pourvoir un poste vacant.	Pendant l'exercice financier en cours, le personnel a été recruté conformément à la recommandation du Comité consultatif. Tout fonctionnaire occupant un poste qui ne serait finalement pas approuvé serait affecté à un poste vacant jusqu'à l'expiration de son contrat (A/55/941, par. 14)
19.	Sur les besoins en matière de transport aérien : Le Comité a recommandé de revoir de près à quel moment il convenait de mettre en service actif les appareils supplémentaires pour lesquels des contrats sont en cours de conclusion, surtout pour ce qui concerne les avions-cargos lourds.	La Section de l'aviation de la MONUC surveille et évalue constamment les besoins de la Mission, en matière de moyens aériens finalisés par la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix. Notre demande d'aéronefs supplémentaires se fonde à la fois sur les besoins opérationnels actuels et futurs. La Mission a récemment élargi sa politique en matière d'aviation, définissant en détail les conditions, préalables, contraintes opérationnelles et besoins humanitaires d'urgence pouvant exiger l'utilisation des moyens aériens de la MONUC. Cela devrait permettre de gérer et d'utiliser la flotte avec plus d'efficacité. À ce jour, 15 opérations de transport par voie fluviale ont été effectuées, ce qui a permis de réduire la pression sur le transport aérien et de réaliser des économies. Pour tous les besoins ultérieurs, une planification à long terme est effectuée, de sorte que l'utilisation des transports par voie fluviale puisse être maximisée, sous réserve de considérations politiques et sécuritaires et de la faisabilité sur le plan logistique.

Paragraphe No	Observations et recommandations	Réponse
20.	<p>Contrôle de l'utilisation des aéronefs : Le Comité a recommandé que la Mission se dote des moyens nécessaires pour contrôler l'usage des appareils dont elle dispose. Il estime par ailleurs qu'il faudrait veiller à prendre les dispositions voulues pour que la MONUC soit entièrement remboursée sans retard des services d'appui aérien qu'elle assure pour d'autres partenaires dans la région.</p>	<p>L'utilisation des moyens aériens de la MONUC est étroitement contrôlée et constamment réévaluée. La capacité de la Mission est actuellement renforcée afin de contrôler l'utilisation des moyens aériens. La Section de l'aviation, avec l'appui de l'administration et du chef des services d'appui intégré, souligne la nécessité de planifier les activités et de maximiser l'utilisation de la flotte actuelle, afin de maintenir un rapport coût/efficacité optimal. Des procédures rigoureuses ont été mises en place et les « vols spéciaux » ne sont approuvés que si cela est inévitable sur le plan opérationnel. Ces procédures comprennent l'établissement des coûts, des options de remplacement, des observations sur les opérations aériennes, les recommandations du Chef de la Section de l'aviation et du Chef des services d'appui intégré, de même que l'approbation du Directeur de l'administration. Les vols réguliers sont planifiés de manière à maximiser l'efficacité de la Mission et ses besoins. Le programme de vols réguliers est constamment surveillé et évalué afin de suivre l'évolution des besoins de la Mission et des « points chauds ». Les services d'appui aérien aux autres organismes des Nations Unies et partenaires dans la zone de la mission dépendent de la disponibilité des aéronefs de la MONUC et sont facturés sans retard, sur la base des informations fournies à la Section des finances par la Section de l'aviation concernant leur coût.</p>
21.	<p>Sur les contrats de service : En ce qui concerne le programme d'action antimines et compte tenu de son importance pour le succès de la Mission et pour l'opération humanitaire menée dans la zone de la Mission, le Comité compte que le programme recevra un financement adéquat dans des délais raisonnables.</p>	<p>La fourniture d'un financement initial pour les activités de déminage dans les zones de déploiement de Kisangani et Kindu a été incluse dans le présent rapport.</p>

Paragraphe No	Observations et recommandations	Réponse
22.	<p>Sur les postes des auditeurs résidents : Le Comité a recommandé d'inscrire au prochain projet de budget au moins quatre postes d'administrateur destinés à des auditeurs résidents à la Mission (quartier général et secteurs, selon le cas) car il est indispensable de disposer sur place des moyens de contrôler convenablement l'usage des ressources et des avoirs de la Mission.</p>	<p>Dans le projet de budget de la MONUC, des ressources ont été prévues pour un auditeur résident hors classe (P-5) et trois auditeurs supplémentaires (P-4/P-3).</p>
24.	<p>Sur la coordination des activités et des programmes du système des Nations Unies en République démocratique du Congo : Le Comité comptait qu'un dispositif bien conçu serait mis en place pour faire circuler l'information et coordonner les activités et les programmes du système des Nations Unies en RDC, afin que les ressources fournies par les Nations Unies et les autres partenaires pour réaliser le mandat confié à la MONUC soient utilisées de manière optimale. Il a demandé d'inclure les renseignements nécessaires sur ce sujet dans le prochain projet de budget du Secrétaire général, assortis d'un exposé détaillé du processus de planification de la coordination, précisant la répartition des responsabilités de planification entre le Siège et les bureaux extérieurs.</p>	<p>Une grande attention a été accordée à la nécessité d'établir une coopération étroite entre le Siège et la MONUC, et entre l'ONU et les autres partenaires et parties intéressées dans les opérations complexes devant être exécutées par la MONUC en RDC. Cela s'applique en particulier au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réinsertion des groupes armés non signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.</p> <p>Au Siège, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix convoque régulièrement des réunions afin d'examiner certains aspects des opérations de la MONUC et de recevoir des informations des unités concernées. Les participants comprennent non seulement des représentants de haut niveau d'autres départements du Secrétariat mais également de la Banque mondiale, du FMI et de l'Union européenne.</p> <p>Le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix organisent aussi des réunions d'information périodiques à l'intention du Conseil de sécurité, sur sa demande ou lorsque le Secrétariat juge important de porter certains faits nouveaux ou certains aspects du processus à son attention. Des consultations périodiques de haut niveau et au niveau opérationnel sont également organisées avec des représentants militaires et civils des pays fournissant des contingents.</p>

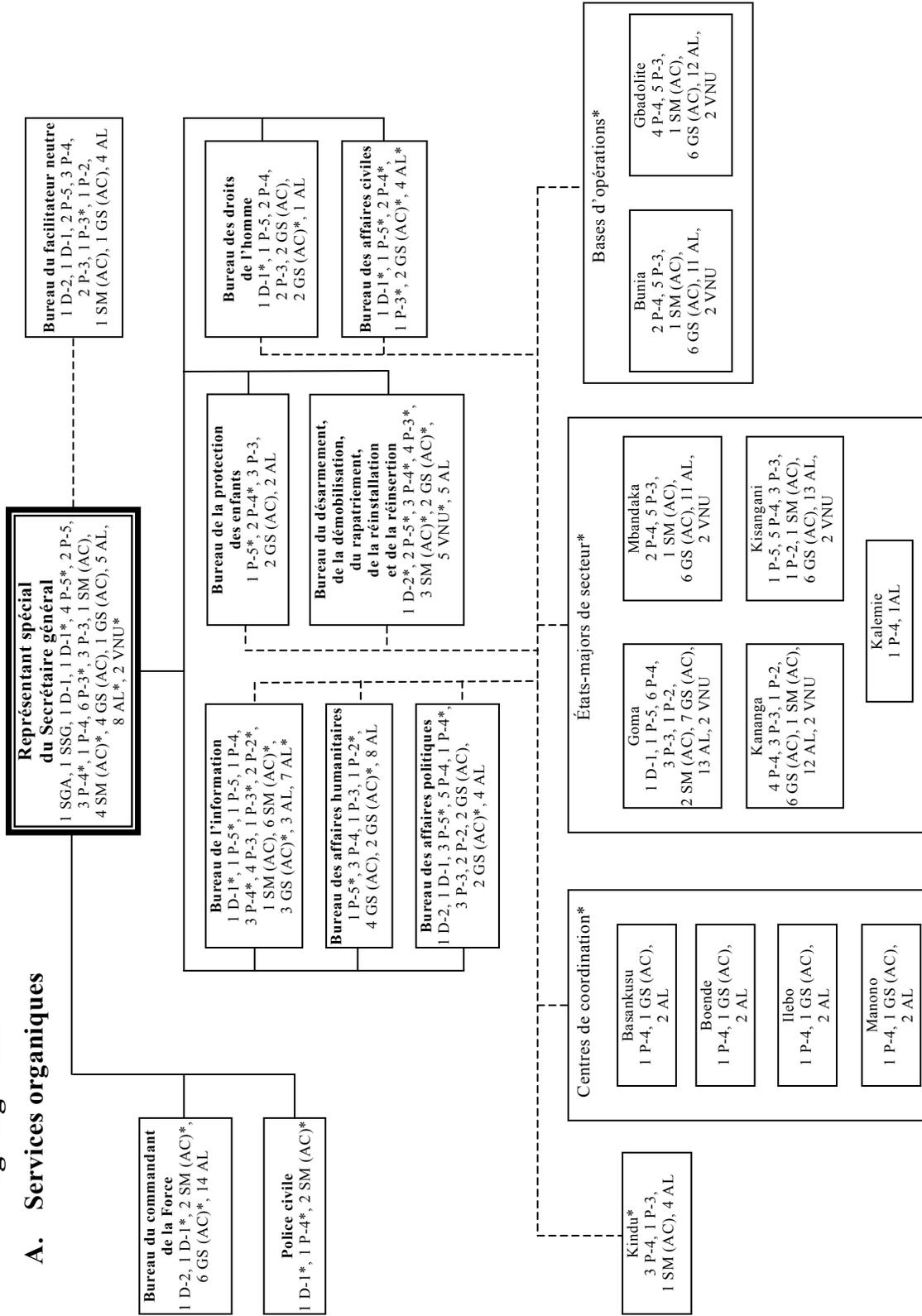
Paragraphe No	Observations et recommandations	Réponse
		<p>Au niveau de l'exécution, le Directeur et les administrateurs de secteur géographique pour la MONUC convoquent périodiquement des réunions de l'Équipe spéciale sur la République démocratique du Congo auxquelles participent d'autres départements du Secrétariat et, le cas échéant de la Banque mondiale et de l'Union européenne.</p> <p>À Kinshasa, le Représentant spécial du Secrétaire général s'entretient régulièrement avec le Coordonnateur résident et les responsables des organismes des Nations Unies installés en RDC, afin de leur rendre compte de l'évolution de la situation et d'examiner avec eux la contribution que ces organismes pourraient apporter aux activités de la MONUC. Il est en contact direct avec les chefs des parties à l'Accord de Lusaka (gouvernements et mouvements rebelles), veillant à ce qu'ils soient pleinement informés des intentions de la Mission et les soutiennent. Au cours de sa visite dans la sous-région en septembre, le Secrétaire général a expliqué aux chefs d'État et aux chefs rebelles concernés ce qui était attendu d'eux en ce qui concerne le prochain passage de la MONUC à la phase III de son déploiement.</p> <p>Pour sa part, le Conseil de sécurité tient aussi régulièrement des réunions avec les signataires de l'Accord de Lusaka, la dernière remontant au 8 et 9 novembre, lorsque les réunions avec les parties ont abouti à l'adoption de la résolution 1376 (2001), sur la base du rapport du Secrétaire général du 16 octobre (S/2001/970). Le Représentant spécial a présenté le rapport au Conseil et aux pays fournissant des contingents et assisté à ses réunions avec les parties à l'Accord de Lusaka.</p> <p>L'installation de la Commission militaire mixte sur le même site que la MONUC à Kinshasa en octobre 2001 facilitera aussi le processus de coordination et de planification sur le plan matériel.</p>

<i>Paragraphe No</i>	<i>Observations et recommandations</i>	<i>Réponse</i>
		<p>Les communications entre le Siège et la MONUC se déroulent sous forme d'échanges quotidiens de télégrammes chiffrés et de télécopies entre le Représentant spécial et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, entre le commandant de la Force et le Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix et entre le Chef de l'administration et la Division de l'administration et de la logistique des missions.</p> <p>Le Bureau du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion, récemment créé au sein de la MONUC, disposera de personnel détaché du PNUD, du HCR, du PAM et de la Banque mondiale, ou ayant acquis de l'expérience dans ces organisations, afin de bénéficier de la gamme d'expérience nécessaire pour mener à bien les tâches multidisciplinaires associées à ce processus. Le Bureau a également établi un bureau à Kigali, afin de maintenir des rapports étroits avec le Gouvernement rwandais dans ce domaine et consulte régulièrement les donateurs potentiels concernés par ce processus.</p>

Annexe V

Organigrammes

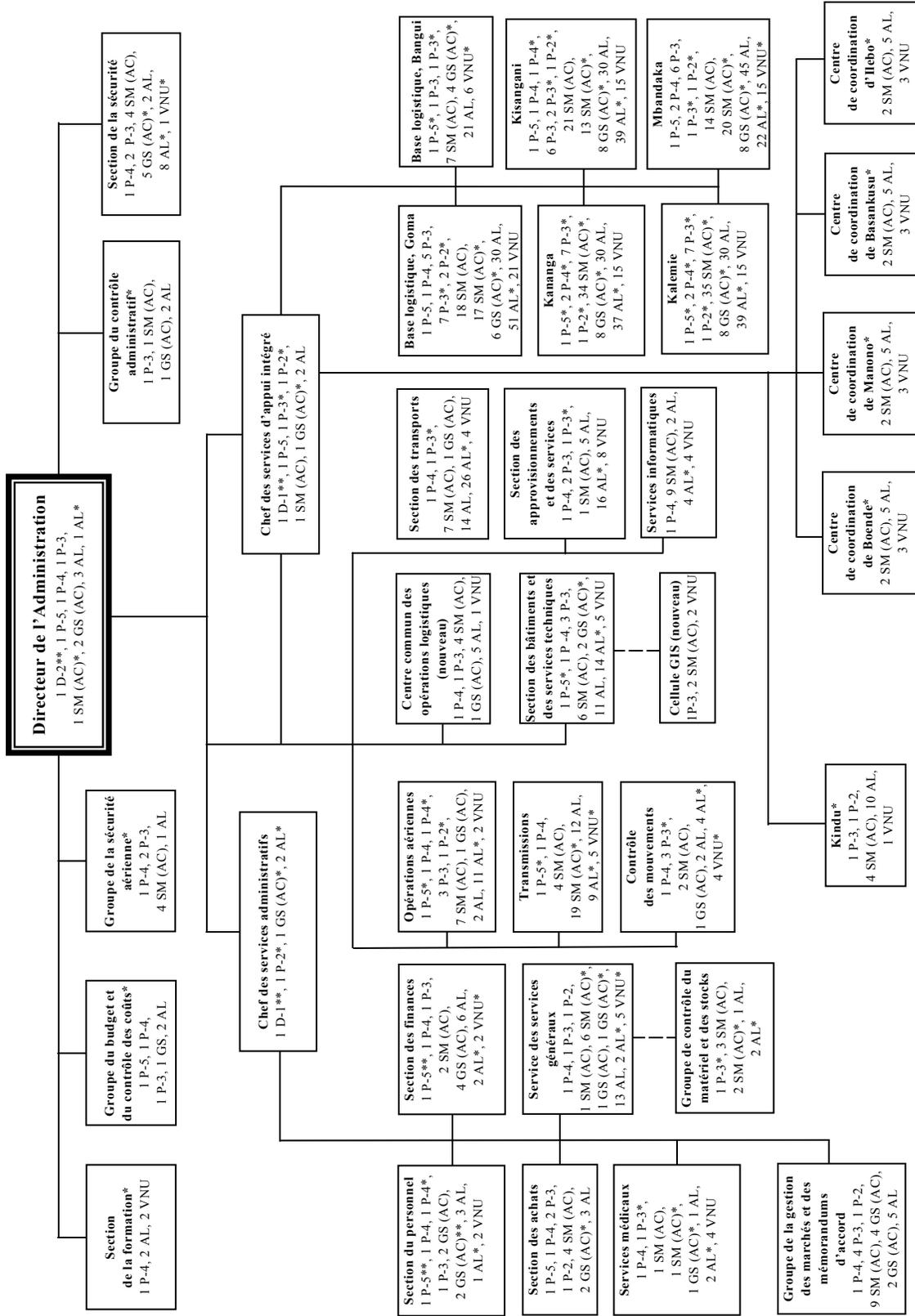
A. Services organiques



Note : AL = agent local; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

* Nouveau.

B. Services administratifs



Note : AL = agent local; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

* Nouveau
 ** Reclassement

C. Déploiement civil

